



Fiches-actions

Contrat local de santé dinan agglomeration

2025-2029



Table des matières

Axe 1 : Prévention, Promotion de la santé	3
Objectif 1.1 : Structurer un réseau autour de la Santé mentale	7
Action 1 : Etudier la préfiguration d'un Conseil Local en Santé Mentale	10
Action 2 : Prévenir le suicide et la souffrance psychique	12
Action 3 : Renforcer la sensibilisation et la formation en santé mentale.....	15
Action 4 : Promouvoir la santé mentale des jeunes.....	17
Objectif 1.2 : Renforcer les comportements favorables à la santé.....	19
Action 5 : Animer un réseau « Accès à une alimentation saine, digne et durable pour tous.te.s »	20
Action 6 : Renforcer la visibilité de l'offre en sport santé et parasport sur le territoire	23
Action 7 : Poursuivre l'animation d'un réseau autour de la prévention et du dépistage des cancers..	25
Objectif 1.3 : Lutter contre les addictions.....	27
Action 8 : Promouvoir des usages sains des écrans	29
Action 9 : Lutter contre les addictions aux produits (tabac, alcool, autres...)	32
Objectif 1.4 : Vie affective, sexuelle et relationnelle	35
Action 10 : Poursuivre l'animation du réseau Violences Intra Familiales.....	37
Action 11 : Mener des actions de prévention ciblées sur la santé sexuelle et affective des jeunes	39
Axe 2 : SANTE ENVIRONNEMENT	41
Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur.....	43
Action 12 : Développer une stratégie de sensibilisation et de formation sur les risques santé et la qualité de l'air extérieur	47
Action 13 : Renforcer les actions de prévention et améliorer la communication sur la qualité de l'air intérieur.....	49
Objectif 2.2 : Promouvoir un aménagement et un urbanisme favorables à la santé	54
Action 14 : Développer la sensibilisation sur le volet santé dans l'aménagement	56
Action 15 : Promouvoir la nature et la végétalisation au service de la santé et de l'adaptation aux changements climatiques.	57
Action 16 : Limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens pendant la période des 1000 premiers jours de vie	60

Axe 3 : ORGANISATION DES PARCOURS DE SOIN ET ATTRACTIVITE DES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT.....62

Objectif 3.1 : Favoriser l'attractivité du territoire pour renforcer l'offre de soins et les parcours de santé 65

 Action 17 : Attirer de nouveaux professionnels de santé 67

 Action 18 : Soutenir et favoriser l'exercice coordonné et le travail en réseau 69

Objectif 3.2 : Promouvoir les filières professionnelles des métiers du soin, du médico-social et de l'accompagnement 72

 Action 19 : Renforcer l'attractivité des structures ESMS et d'aides à domicile en revalorisant les métiers du soin et de l'accompagnement 74

Axe 4 : POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS77

Objectif 4.1 : Renforcer les connaissances sur les populations vulnérables et améliorer l'interconnaissance entre les acteurs 80

 Action 20 : Renforcer la sensibilisation et la connaissance des populations vulnérables 81

Objectif 4.2 : Accroître l'inclusion des personnes en situation de handicap 83

 Action 21 : Favoriser l'accès aux dispositifs pour les personnes en situation de handicap..... 85

Objectif 4.3 : Agir en faveur des personnes âgées..... 87

 Action 22 : Rendre les personnes âgées actrices 88

Objectif 4.4 : Renforcer le soutien aux aidants..... 91

 Action 23 : Poursuivre le soutien aux aidants et l'accès aux dispositifs de répit 92

Objectif 4.5 : Mieux prendre en compte les situations de précarité ou de pauvreté 94

 Action 24 : Renforcer l'accès aux bilans de santé de la CPAM pour les plus précaires 96

 Action 25 : Mener des actions de prévention en santé sur l'aire d'accueil permanente des gens du voyage de quevert 98

Axe transversal : COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE 100

Objectif 1 : Favoriser l'interconnaissance et renforcer l'information sur les ressources et dispositifs existants..... 101

 Action 26 : Communiquer auprès des professionnels, élus et citoyens sur les actions de santé publique 102

Objectif 2 : Renforcer la participation citoyenne 104

 Action 27 : Création d'un groupe participation citoyenne autour de la santé 106

Axe 1 : Prévention, Promotion de la santé

Problématique

La définition de la santé proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé, qui intègre la notion de bien-être physique, mental et social des individus ne s'arrête pas à l'absence de pathologie. Il est maintenant établi que le système de santé n'intervient que pour partie sur l'état de santé des individus.

Les facteurs susceptibles d'influencer la santé et le bien-être sont nombreux et en interaction complexe tout au long de la vie d'un individu. Ils sont d'ordres héréditaires ou comportementaux, mais également sociaux, économiques ou environnementaux. Ils sont relatifs au niveau de vie, à l'emploi, au logement, à l'accès aux biens et aux services, aux relations sociales ou encore à l'environnement dégradé, autant de variables qui constituent des déterminants de santé car ils contribuent à influencer le degré d'état de santé et de bien-être réalisable par un individu.

Tabac, alcool, alimentation et activité physique sont 4 facteurs de risques liés aux modes de vie identifiés comme particulièrement prépondérants. L'environnement est également un déterminant majeur de la santé, de l'air que l'on respire au bruit que l'on perçoit, de l'alimentation jusqu'aux matériaux d'aménagement intérieur, en passant par notre proximité à la biodiversité ou encore nos modes de déplacements.

La prévention vise à la fois à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population en agissant sur les facteurs de risque (prévention primaire), à en diminuer la prévalence en la dépistant chez des sujets à risque (prévention secondaire), ou à diminuer la prévalence des incapacités chroniques, récidives, complications, invalidités ou rechutes consécutives à la maladie (prévention tertiaire).

La charte d'Ottawa a introduit « La promotion de la santé » qui est le processus qui permet aux populations d'améliorer la maîtrise de leur santé et de ses déterminants et, par conséquent, de l'améliorer. Elle combine des actions visant à renforcer les aptitudes et les capacités des individus, et d'autre part des mesures visant à changer la situation sociale, environnementale et économique.

Constats partagés

Le CLS1 a intégré un axe dédié « Prévention, promotion de la santé » avec des objectifs relatifs au développement des comportements favorables à la santé et des compétences psychosociales de la population, le renforcement des actions de prévention dans le champ de la santé mentale et l'amélioration de la prévention et l'accompagnement des victimes de violences.

Son évaluation a permis de montrer que sur les 8 actions, 7 ont été mises en œuvre et sont à poursuivre, avec parfois pour certaines actions des modalités à repenser. L'action « Développer l'offre d'accueil écoute orientation des jeunes et parents » est terminée via la mise en place d'un Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) à Dinan (qui a ouvert en juin 2023).

La mise à jour du diagnostic local de santé fait les constats suivants :

- Selon l'Atlas des mortalités (édition 2024) publié par l'Observatoire Régional de Santé et l'Agence Régionale de Santé, la mortalité générale est significativement supérieure à Dinan Agglomération par rapport à la région Bretagne. Or, la mortalité est globalement défavorable en Bretagne par rapport au territoire national, avec toutes les causes de mortalité qui sont significativement supérieures en Bretagne par rapport à la France.

- Dinan Agglomération est dans une situation significativement plus défavorable par rapport à la région Bretagne concernant la mortalité générale liée à

- la consommation de tabac
- les cardiopathies ischémiques (maladies coronaires)
- les maladies de l'appareil circulatoire

- Du point de vue des pathologies et des indicateurs de santé, la situation est variable :
- la prévalence de diabète est significativement moins élevée à Dinan Agglomération qu'en Bretagne où la prévalence est déjà inférieure à la France
 - la prévalence de traitements anti-dépresseurs et anxiolytiques est significativement plus élevée à Dinan Agglomération qu'en Bretagne. La Bretagne présente une situation dégradée sur la santé mentale et la prévalence de ces deux traitements y est plus élevée qu'en France
 - sur les cancers, on peut voir que la situation du territoire de Dinan Agglomération est globalement semblable à celle de la Bretagne. Cette dernière est, elle, défavorable en comparaison des prévalences au niveau national, à l'exception du cancer du sein. Il apparaît donc que la mortalité par cancers est plus élevée à Dinan Agglomération qu'en France sur la plupart des types de cancer

La Bretagne est la région de France la plus touchée par le phénomène suicidaire. Les hommes sont plus particulièrement concernés : on compte trois fois plus d'hommes que de femmes parmi les personnes décédées par suicide (les tranches d'âge les plus touchées par le risque suicidaire sont, pour les hommes, entre 45 et 54 ans puis après 75 ans et pour les femmes, les écarts par tranche sont moins contrastés mais on observe un palier entre 45 et 54 ans).

Le département des Côtes d'Armor connaît la situation la plus défavorable pour toutes les classes d'âge à partir de 35 ans. Les taux de suicide pour la tranche d'âge des 45 -54 ans sont supérieurs de 37 % sur le département par rapport à la région et de 33% pour les personnes de plus de 85 ans.

Deux pics d'hospitalisation pour tentative de suicide sont observés chez les femmes : entre 15 et 24 ans et entre 45 et 54 ans. Chez les hommes les taux de recours à l'hospitalisation pour tentative de suicide sont plus élevés entre 25 et 34 ans.

Lors de la mise à jour du diagnostic local, les répondants au questionnaire habitants sont 14, 7 % à déclarer avoir un état de santé psychologique plutôt mauvais ou mauvais. Les personnes déclarant se sentir isolé.e.s sont 41 % à percevoir leur état de santé psychologique comme plutôt mauvais ou mauvais.

La santé mentale des jeunes apparaît comme l'une des priorités du territoire.

On note l'émergence d'un nouveau phénomène ces dernières années, **l'addiction aux écrans**, notamment chez les plus jeunes avec des conséquences durables sur leur développement physique, psychique et social.

Enjeux prioritaires du territoire

- Structurer un réseau autour de la Santé mentale afin de répondre aux besoins de la population en matière de prévention, de soins, d'accompagnement, et de soutien en santé mentale
- Renforcer les comportements favorables à la santé pour promouvoir le bien-être et prévenir certaines maladies
- Lutter contre les addictions chez les jeunes afin de réduire les risques d'addiction à l'âge adulte et de promouvoir des comportements sains dès le plus jeune âge
- Lutter contre les addictions sur la population générale pour améliorer l'état de santé général de la population, réduire la morbidité et la mortalité prématurée
- Mener des actions de prévention sur la vie affective, sexuelle et relationnelle afin de réduire les risques d'IST et de grossesses non désirées, et offrir aux individus les outils nécessaires pour gérer leur vie affective et sexuelle

Synthèse des objectifs et actions de l'AXE 1

Objectif 1 : Structurer un réseau autour de la Santé mentale	
Action 1	Etudier la préfiguration d'un Conseil Local en Santé Mentale
Action 2	Prévenir le suicide et la souffrance psychique
Action 3	Renforcer la sensibilisation et la formation en santé mentale
Action 4	Promouvoir la santé mentale des jeunes
Objectif 2 : Renforcer les comportements favorables à la santé	
Action 5	Animer un réseau « accès à une alimentation digne et durable pour toutes »
Action 6	Renforcer la visibilité de l'offre en sport santé et para-sport sur le territoire
Action 7	Poursuivre l'animation d'un réseau autour de la prévention et du dépistage des cancers
Objectif 3 : Lutter contre les addictions	
Action 8	Promouvoir des usages sains des écrans
Action 9	Lutter contre les addictions aux produits (tabac, alcool, autres...)
Objectif 4 : Vie affective, sexuelle et relationnelle	
Action 10	Poursuivre l'animation du réseau Violences Intra Familiales
Action 4.2	Mener des actions de prévention ciblées sur la santé sexuelle et affective des jeunes

Objectif 1.1 : Structurer un réseau autour de la Santé mentale

Problématique

La santé mentale fait partie intégrante de la santé globale des individus et de la population. Selon l'OMS, la santé mentale c'est un état de bien-être mental qui nous permet de faire face aux sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. De plus, toujours selon l'OMS en 2022, jouir de sa santé mentale, c'est être capable de créer des liens, d'agir, d'être autonome et de s'épanouir.

La pandémie du coronavirus, qui a mené au confinement de la population en 2020 a mis en lumière le lien fort entre environnement de vie et santé mentale. Certaines populations ont été particulièrement touchées par la pandémie et le confinement, comme les jeunes. Ces derniers ont vu une partie de leur développement personnel et notamment des années charnières en matière de développement affectif et social être perturbées. La santé mentale des jeunes bretons a fait l'objet d'un rapport du CESER (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional) : « Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne. Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux ». La nécessité d'impliquer tous les acteurs est ici soulignée.

On observe une plus grande part des jeunes bretons prenant des traitements psychotropes dont les antidépresseurs, régulateurs de l'humeur et traitement anxiolytiques. Les jeunes filles sont beaucoup plus touchées par des problématiques de santé mentale avec une surreprésentation dans la prise de traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (2 fois plus que les garçons sur la tranche d'âge 20-24 ans), un pic significatif du taux de recours à l'hospitalisation en court séjour pour tentative de suicide chez les jeunes femmes entre 15 et 24 ans en France mais surtout en Bretagne

La santé, et notamment sa composante qu'est la santé mentale, est déterminée par une multitude de facteurs qui peuvent être rattachés aux compétences et champs d'action de différents acteurs. Il est donc nécessaire de considérer la santé mentale comme un enjeu transversal, au croisement de nombreuses politiques publiques et pouvant donc être impactée négativement ou positivement par de multiples interventions.

Alors que 13 millions de personnes présentent un trouble psychique chaque année en France et que 53 % des Français indiquent avoir connu un épisode de souffrance psychique au cours des 12 derniers mois, **le Gouvernement a décidé de faire de la santé mentale une grande cause nationale en 2025** et a identifié plusieurs objectifs :

- la déstigmatisation, car la santé mentale est trop souvent un sujet tabou, y compris pour les personnes en souffrance,
- le développement de la prévention et du repérage précoce, par la sensibilisation et la formation dans toutes les sphères de la société,
- l'amélioration de l'accès aux soins partout sur le territoire français, par la gradation des parcours et le développement de nouveaux métiers de la santé mentale,
- l'accompagnement des personnes concernées dans toutes les dimensions de leur vie quotidienne.

Le **Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) 22** s'inscrit dans une dynamique nationale visant à garantir des parcours de santé et de vie fluides pour les personnes en souffrance psychique. Il s'appuie sur l'article 69 de la Loi Santé de 2016, qui renforce l'articulation entre prévention, diagnostic, soins, réadaptation et réinsertion sociale.

Les objectifs du PTSM 22 sont :

- Faciliter l'accès aux soins et à l'accompagnement en favorisant une prise en charge au plus près du milieu de vie des personnes, notamment en ambulatoire.
- Renforcer la coordination des acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social pour une meilleure continuité des parcours.
- Structurer les parcours de proximité, en s'appuyant notamment sur la psychiatrie de secteur et une organisation cohérente des dispositifs existants.

Les principaux leviers identifiés dans le diagnostic du PTSM sont les suivants :

- « Aller vers » (proposer des solutions qui soient proches, géographiquement, financièrement et socialement, des personnes qui en ont besoin)
- Développer les sensibilisations grand public, les informations et les formations pluri-professionnelles
- Simplifier l'offre
- Sécuriser les parcours en améliorant les liens entre secteur
- Renforcer le respect des choix et des droits des personnes et de leur entourage
- Développer la prévention et promouvoir le bien-être

Constats partagés

Le CLS 1 a déjà investi le champ de la mentale et a conduit notamment à la création d'un réseau d'acteurs autour de la prévention du suicide (MISACO), la mise en place du collectif SISM (Semaine d'Information en Santé Mentale), la création du PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeunes), ... et son évaluation a montré l'intérêt de poursuivre toutes ces actions.

Le diagnostic pointe :

- La santé mentale est un enjeu prioritaire du territoire pour 29.1 % des professionnels et 11.4 % des élus répondant au questionnaire de l'évaluation.
- Les répondants du questionnaire habitants sont 14, 7 % à déclarer avoir un état de santé psychologique plutôt mauvais ou mauvais.
- Le constat des acteurs :
 - Des délais de prise en charge dans la filière psychiatrique
 - Un besoin d'une meilleure coordination des acteurs de la santé mentale spécifiquement autour des jeunes
 - Un besoin d'accompagnement pour le public précaire, en dispositifs et structure d'insertion économique
 - Un isolement des personnes âgées pouvant engendrer des troubles dépressifs

Objectifs à atteindre

- Favoriser l'interconnaissance et la communication sur les ressources existantes en santé mentale
- Développer la prévention et la promotion de la santé mentale (information, lutte contre la stigmatisation)
- Agir sur les déterminants de la santé mentale et renforcer les compétences psycho-sociales
- Favoriser l'insertion sociale, le respect des droits et l'accès à des parcours de soins accessibles et adaptés pour les personnes concernées par un trouble psychique
- Renforcer la prévention du suicide

Dans le cas où le projet de création d'un Conseil Local en Santé Mental aboutirait bien, la mise en œuvre et le suivi des fiches actions relatives à la santé mentale dans le CLS, seront réalisés par le CLSM. Le CLSM constituera ainsi le volet santé mentale

ACTION 1 : ETUDIER LA PREFIGURATION D'UN CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE

Axe 1	PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Structurer un réseau autour de la Santé mentale
Action	Etudier la préfiguration d'un Conseil Local en Santé Mentale
Contexte	<p>Un CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire (acteurs du secteur social, médico-social...). Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du CLS à l'échelle de l'agglomération, le besoin de rassembler les partenaires concernés par la santé mentale a été exprimé. L'enjeu est d'améliorer l'interconnaissance et la fluidité des échanges autour des thématiques liées à la santé mentale.</p>
Description de l'action	<p>1. Promouvoir le CLSM auprès des élus de l'Agglomération afin de favoriser la création d'un CLSM sur le territoire</p> <p>2. Sous réserve de validation politique, mettre en place un CLSM à l'échelle de l'Agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une gouvernance associant notamment les usagers - Recenser l'ensemble des acteurs qui pourraient être associés au CLSM notamment ceux de la jeunesse et des dispositifs d'insertion - Mettre en place un sous-groupe dédié aux jeunes, à leurs parents et un sous-groupe dédié au public précaire <p>3. Développer un plan d'action autour de la santé mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'interconnaissance et les coopérations entre le social, le médico-social et le sanitaire pour une meilleure prise en charge - Développer des actions de prévention de la santé mentale - Lutter contre la stigmatisation liée à la santé mentale - Agir sur les déterminants de la santé mentale - Favoriser l'insertion sociale et le respect des droits des personnes concernées par un trouble psychique - Favoriser des parcours de soins accessibles et adaptés - Accompagner la montée en compétence de l'ensemble des acteurs et développer une vision du rétablissement en santé mentale. <p>Le plan d'action proposé intégrera notamment les actions du CLS en lien avec la santé mentale (action 2 à 5).</p> <p>4. Contribuer aux dynamiques territoriales en matière de santé mentale en participant aux travaux du PTSM et du CTS dont le groupe santé mentale de la CTS.</p>

Participation citoyenne	<p>Associer les usagers à la gouvernance du CLSM Réfléchir aux conditions favorables à la participation des usagers afin de permettre la mise en place d'actions relevant de leurs compétences Faire du lien avec les autres structures qui travaillent avec des usagers (comité d'utilisateur de la MDD, représentants d'utilisateurs de la FSJDD, GEM, ESAT, association tutélaire ...)</p>		
Pilote de l'action	Dinan Agglomération Fondation Saint-Jean-de-Dieu	Partenaire(s)	MDD Education nationale, GEM ARS ESMS Structures d'exercice coordonné ...
Public(s) visé(s)	Elus, professionnels du sanitaire, social et médico-social	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PTSM22 Action 5.1 du SRS du PRS : développer une politique en santé mentale partenariale et territoriale
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Poste de coordonnateur du CLSM (0.5 ETP)		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS et Dinan Agglomération		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	<p>Installation du comité de pilotage du CLSM et nombre de réunions réalisées (nombre de structures participant) Elaboration du diagnostic Nombre de structures participant au CLSM Elaboration du plan d'action du CLSM Nombre d'action du CLSM associant les usagers Participation aux travaux du PTSM22</p>		

ACTION 2 : PREVENIR LE SUICIDE ET LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Axe 1	PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Structurer un réseau autour de la Santé mentale
Action	Prévenir le suicide et la souffrance psychique
Contexte	<p>La Bretagne est la région de France la plus touchée par le phénomène suicidaire.</p> <p>Concernant les tentatives de suicide, les taux de la région sont pratiquement similaires à ceux de la France pour les femmes et légèrement supérieurs pour les hommes.</p> <p>Les populations particulièrement identifiées à risque sont les personnes âgées, les personnes en situation de précarité.</p> <p>Chez les jeunes, cette priorité s'est accentuée depuis le COVID qui a cristallisé certains troubles chez les jeunes. Différents acteurs sont particulièrement alarmés par la dégradation de la santé mentale de cette population : les infirmières scolaires, les conseillers de la Mission Locale, le PAEJ, les services de pédopsychiatrie du territoire... Cette dégradation de la santé mentale des jeunes peut se matérialiser de différentes manières : refus scolaire anxieux, isolement.</p> <p>Par ailleurs, le taux de mortalité par suicide chez les personnes âgées nous pousse également à engager des actions de prévention pour cette tranche de la population.</p> <p>Le collectif MISACO, co-piloté par Dinan Agglomération et la Mutualité Française Bretagne est un collectif d'acteurs visant à la prévention du suicide qui organise différents événements à destination des élus, bénévoles et professionnels mais également du grand public ainsi que d'autres moments comme des formations (dispositif sentinelle, PSSM).</p> <p>La Fondation Saint-Jean-de-Dieu est associée au collectif MISACO et développe également des actions de formation et de sensibilisation sur les troubles psychiques au sein du territoire, via notamment ces équipes mobiles (équipe mobile adolescents et équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée (EMPPA).</p> <p>Il est également fait remonter un besoin de formation pour les élus sur les annonces de décès brutaux.</p> <p>Les orientations de l'ARS Bretagne sur le déploiement du dispositif sentinelle sont en cours de construction dans la perspective de la fin de l'expérimentation.</p>

Description de l'action	<p>1. Maintenir la dynamique territoriale autour de la prévention du suicide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la déclinaison des orientations de l'ARS Bretagne sur le déploiement du dispositif sentinelle. - Poursuivre le déploiement des formations en prévention du suicide selon le programme National et les orientations ARS. <p>2. Informer et sensibiliser à la prévention du risque suicidaires auprès des publics fragiles, du grand public, des professionnels, élus et bénévoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un temps fort thématique annuel à destination des professionnels, élus et bénévoles - Organisation d'un temps fort annuel pour le grand public <p>3. Développer des actions de soutien auprès des familles endeuillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les élus à l'annonce d'un décès brutal - Poursuivre le déploiement de formations postvention - Etudier la possibilité de mettre en place des actions similaires au dispositif ALINEA, mis en place sur le territoire Ouest du département 		
Participation citoyenne	Sensibilisation des usagers		
Pilote de l'action	Dinan Agglomération Mutualité Française Bretagne	Partenaire(s)	ARS Associations de familles endeuillées Fondation Saint-Jean-de-Dieu Fondation Bon Sauveur Partenaires membres du collectif MISACO
Public(s) visé(s)	Citoyens, élu et professionnels	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	<p>Objectif du PRS3 : Privilégier les capacités d'intervention <u>en amont</u> des pathologies, des crises et du handicap</p> <p>Maintenir la mobilisation sur la prévention du suicide</p> <p>PTSM 22 "Prévenir et accompagner la crise suicidaire"</p>
Financement/budget	<p><u>Coût prévisionnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination et animation du dispositif - Déploiement des formations 		

	<p><u>Financeurs sollicités</u> CPOM Mutualité Française pour le financement du Collectif MISACO CPOM Fondation Bon Sauveur pour le projet ALINEA</p>
<p>Dispositif suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi</p>	<p>de</p> <p>Nombre de personnes formées au repérage de la crise suicidaire Nombre de formations sur l'annonce d'un décès brutal Nombre d'événements à destination des professionnels, élus et bénévoles et satisfaction des participants Nombre d'événements grand public et satisfaction des participants</p>

ACTION 3 : RENFORCER LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION EN SANTE MENTALE

Axe 1	PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE		
Objectif	Structurer un réseau autour de la Santé mentale		
Action	Renforcer la sensibilisation et la formation en santé mentale		
Contexte	<p>Chaque année, les acteurs locaux se mobilisent autour des semaines nationales d'information sur la santé mentale (SISM) en proposant des actions de sensibilisation en lien avec la thématique retenue au niveau national. Ces actions sont destinées au grand public, aux élus et aux professionnels. Ce temps fort participe également à la valorisation du travail effectué par les structures existantes, au renforcement du réseau partenarial en santé mentale, et à l'interconnaissance des acteurs.</p> <p>Le collectif SISM (Semaines d'Informations sur la Santé Mentale) est piloté par Dinan Agglomération et rassemble une vingtaine d'acteurs (institutions, associations, établissements, partenaires privés...). Il est chargé de l'organisation des SISM sur le territoire.</p> <p>Le collectif MISACO, co-piloté par Dinan Agglomération et la Mutualité Française Bretagne est un collectif d'acteurs visant à la prévention du suicide qui organise différents événements à destination des élus, bénévoles et professionnels mais également du grand public ainsi que d'autres moments comme des formations (dispositif sentinelle par exemple).</p>		
Description de l'action	<p>Volet 1 : SISM Maintenir une dynamique territoriale autour des semaines nationales d'information sur la santé mentale en développant un programme d'actions mobilisant les acteurs du territoire (en lien avec le PTSM) et en développant des partenariats autour de ces semaines de mobilisation.</p> <p>Volet 2 : formation PSSM Développer des formations PSSM dont celles pour les jeunes et pour les publics précaires.</p>		
Participation citoyenne	Action d'information et de formation		
Pilote de l'action	Fondation Saint-Jean de Dieu et Dinan Agglomération	Partenaire(s)	Fondation Saint-Jean de Dieu Handicap 22 Unafam Espace Femmes Education nationale MDD ... PSSM France Mutualité Française Bretagne

Public(s) visé(s)	Le grand public Les élus Les professionnels	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PTSM
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains de coordination Moyens financiers de communication Financement d'actions pour les SISM		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS Dinan Agglomération		
Dispositif suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	de	Nombre d'actions mises en œuvre durant ces semaines nationales d'information sur la santé mentale Nombre de partenaires/professionnels mobilisés et investis durant ces semaines Nombre de participants aux actions durant les semaines	

ACTION 4 : PROMOUVOIR LA SANTE MENTALE DES JEUNES

Axe 1	PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Structurer un réseau autour de la Santé mentale
Action	Promouvoir la santé mentale des jeunes
Contexte	<p>Sur les pathologies des jeunes, on note une surreprésentation des maladies psychiatriques en Bretagne par rapport à la moyenne nationale</p> <p>Les professionnels du territoire travaillant auprès de jeunes expriment une dégradation de la santé mentale des jeunes ces dernières années, dégradation qui peut se matérialiser de différentes manières : refus scolaire anxieux, isolement...</p> <p>Par ailleurs, les services de pédopsychiatrie mettent en avant des besoins toujours plus importants sur le territoire avec des situations toujours plus complexes. On assiste sur notre territoire également à une surreprésentation des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance, population particulièrement à risque de développement de troubles psychiatriques.</p> <p>Les compétences psychosociales (CPS) sont des compétences de vie, utiles au quotidien pour chacun. Elles contribuent à favoriser le bien-être mental, physique et social, et à prévenir une large gamme de comportements et d'attitudes aux incidences négatives sur la santé.</p> <p>Il s'agit de la capacité à mobiliser de façon pertinente un ensemble de ressources des domaines social, cognitif et émotionnel dans une situation donnée en rapport avec la personne elle-même et avec son environnement et son milieu de vie.</p> <p>L'instruction interministérielle n° DGS/SP4/DGCS/DGESCO/DJEPVA/DS/DGEFP/DPJJ/DGESIP/DGER/ 2022/131 du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-2037 a pour objectif de structurer en lien avec les acteurs locaux la dynamique en cours et de la renforcer afin que la génération 2037 soit la première à grandir dans un environnement continu de soutien au développement des compétences psychosociales.</p> <p>La stratégie régionale de l'ARS Bretagne prévoit la mise en place de COTER dans chacun des départements en vue de la mise en place d'un plan d'action.</p>
Description de l'action	<p>1. Participer au déploiement de la stratégie départementale des CPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au comité territorial (COTER) des Côtes d'Armor - Participer au diagnostic local : besoins et enjeux spécifiques relatifs au déploiement des CPS, territoires et public prioritaire, ressources locales - Participation au plan d'action issu du COTER : formation des professionnels, mise en place de programmes probants - Suivi du plan d'action

	<p>2. Mettre à disposition des ressources pour le renforcement des compétences psychosociales sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer la base de ressources des outils/ jeux sur les compétences psychosociales : mise à jour du catalogue, gestion des emprunts <p>3. Concernant la prévention et prise en charge de la phobie scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions de sensibilisation sur le sujet notamment auprès des parents - Etudier l'opportunité de la mise en place d'une structure relai pour lutter contre la phobie scolaire 		
Participation citoyenne	Sensibilisation des publics visés		
Pilote de l'action	<p>1 et 2 : Dinan Agglomération</p> <p>3 : Fondation Saint-Jean-de-Dieu et Education Nationale</p>	Partenaire(s)	<p>ARS</p> <p>Education Nationale</p> <p>PJJ</p> <p>Promotion santé Bretagne</p> <p>Addiction France</p> <p>Mutualité Française</p> <p>PTSM22</p> <p>Communes</p> <p>Département</p> <p>Région</p> <p>PAEJ (Mission Locale du Pays de Dinan)</p> <p>...</p>
Public(s) visé(s)	<p>Professionnels de l'enfance et de la jeunesse</p> <p>Structures sociales, médicosociales</p>	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	2025	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PTSM
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi/évaluation :	<p>Nombre de sessions de formations organisées</p> <p>Nombre de professionnels formés selon leur type de structure</p> <p>Nombre d'outils prêtés, origine des demandes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils - Indicateurs de suivi 		

Objectif 1.2 : Renforcer les comportements favorables à la santé

Problématique

Les comportements favorables à la santé sont des habitudes et des pratiques qui contribuent à maintenir ou améliorer le bien-être physique et mental.

Il existe de nombreuses ressources sur le territoire :

- Concernant la connaissance : guides existant sur la prévention, forum des associations tous les ans
- Autour de l'activité physique : 3 Maisons sport santé sur le territoire (Créhen, Broons, Dinan), actions différentes selon les publics visés (enfants, seniors, jeunes, adultes handicapés)
- Sur la thématique cancer

Constats partagés

Les acteurs rencontrés observent :

- Le besoin d'une cartographie des ressources en prévention, une meilleure communication ainsi qu'une insuffisance de coordination des actions mises en place sur le territoire
- Des freins pour les usagers à s'engager dans les actions de prévention proposées liés à des freins financiers, à des problèmes de mobilité
- Une centralisation parfois des actions sur la ville de Dinan qui mériteraient d'être développées dans les autres communes du territoire
- Un besoin de renforcer la sensibilité des professionnels de santé à la prévention

Objectifs à atteindre

- Faire évoluer les comportements individuels (promotion de la santé)
- Promouvoir la pratique régulière et modérée de l'activité physique
- Favoriser une alimentation saine et équilibrée
- Renforcer l'information sur les dispositifs existants
- Renforcer l'adhésion aux programmes de dépistage organisé des cancers

ACTION 5 : ANIMER UN RESEAU « ACCES A UNE ALIMENTATION SAINE, DIGNE ET DURABLE POUR TOUS.TE.S »

Axe 1	PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	2. Renforcer les comportements favorables à la santé
Action	Animer un réseau « Accès à une alimentation saine digne et durable pour tous.te.s »
Contexte	<p>Le diagnostic local de santé 2024 met en lumière l'intérêt très important de la population du territoire pour le thème de l'alimentation, enjeu majeur pour la santé globale.</p> <p>L'enjeu est multidimensionnel puisqu'il faut penser l'accès à une alimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - saine : de bonne qualité nutritionnelle, équilibrée et en quantité suffisante - digne : qui permet des choix selon les goûts, la culture et les conditions sociales d'existence des personnes - et durable : locale, de saison, biologique, respectueuse de la biodiversité et des écosystèmes <p>Le projet alimentaire territorial de Dinan Agglomération travaille sur ces enjeux : accompagnement de la restauration collective pour relocaliser, végétaliser et monter en qualité l'offre alimentaire ; création d'un outil de recensement des circuits courts alimentaires à destination des habitants...</p> <p>Ce déterminant majeur de la santé participe à creuser les inégalités sociales de santé et implique donc d'adapter les actions à différents publics en ciblant en priorité ceux cumulant des facteurs de vulnérabilité sociale.</p>
Description de l'action	<p><u>Animation d'un réseau « Accès à une alimentation digne et durable pour tous.te.s »</u></p> <p>La Maison du Département et Dinan Agglomération dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, animent un réseau d'acteurs de l'agglomération, portant sur le thème de l'accès à une alimentation digne et durable pour tous.te.s. Ce réseau est composé d'acteurs de l'aide alimentaire, du maraichage solidaire et d'institutions au contact de public en situation de précarité. Jusqu'à présent, le réseau se réunit à une fréquence de 2 rencontres par an.</p> <p>Une structuration est en cours autour de groupes de travail thématiques : un groupe autour de l'approvisionnement et la logistique de l'aide alimentaire ; un autre groupe autour de l'accessibilité pour tous à une alimentation durable (pour ne pas cibler que la précarité alimentaire). La création d'autres groupes pourra être envisagée en fonction des besoins et moyens d'animation identifiés (par exemple un groupe autour de la thématique alimentation/santé pour intégrer la dimension santé en lien avec l'alimentation saine conformément aux recommandations du PNNS).</p>

	<p>Le réseau pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le renforcement de l'interconnaissance entre acteurs de l'accès à une alimentation digne et durable mais aussi avec les professionnels et associations de santé. • Poursuivre le portrait local des ressources et besoins. • Identifier des actions à déployer en fonction des manques identifiés • Mettre en lien les structures recevant des publics cibles, des opérateurs proposant des animations (par exemple : la Mutualité Française Bretagne, Au goût du jour...) et des services ressources pouvant apporter un soutien technique et logistique au déploiement de ces actions (par exemple : structures pouvant mettre à disposition une cuisine). • Explorer les possibilités d'extension des actions à d'autres publics avec des facteurs de vulnérabilité spécifiques au regard de l'alimentation (exemple : jeunes, personnes âgées, femmes enceintes). 		
Participation citoyenne	Inviter des personnes concernées (hors professionnels) à des réunions de travail pour adapter au mieux les actions		
Pilote de l'action	Maison du département de Dinan et Dinan Agglomération (Plan Alimentaire Territorial)	Partenaire(s)	Jardins solidaires du Pays de Dinan, Restos du cœur, Matignon, Restos du cœur Dinan, Secours catholique, Secours populaire, Super Food, Solidarité Pays de Dinan, Beaussais Solidarité, ESS'PRrance, Atelier du 5 bis, Croix Rouge Française Comité du Pays de Dinan, Les amis du jardin, CCAS, ESAT des 4 Vaulx, l'Éprouvette, Solidarité Pays de Caulnes ...
Public(s) visé(s)	Professionnels du maraichage, professionnels de l'aide alimentaire, agents de la restauration collective, publics en situation de vulnérabilité au regard de l'alimentation.	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	2026-2030	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Alimentaire Territorial, SCOT AEC Feuille de route de la Région (« Bien manger dans les lycées »)

Financement/budget	<u>Coût prévisionnel :</u> A préciser en fonction des actions retenues
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS (FIR), acteurs en CPOM avec l'ARS, Dinan Agglomération (budget CLS et PAT)
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Indicateurs :</u> - Satisfaction des participants au réseau <u>Outil de recueil :</u> - Questionnaire à destination des professionnels ciblés.

ACTION 6 : RENFORCER LA VISIBILITE DE L'OFFRE EN SPORT SANTE ET PARASPORT SUR LE TERRITOIRE

Axe 1	PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	2. Renforcer les comportements favorables à la santé
Action	Renforcer la visibilité de l'offre en sport santé et para-sport sur le territoire
Contexte	<p>Le diagnostic local de santé 2024 met en lumière l'intérêt très important de la population du territoire pour le thème de l'activité physique.</p> <p>L'activité physique peut permettre de prévenir l'apparition de certaines pathologies et contribuer à leur traitement. En effet, certaines pathologies comme les maladies cardio-vasculaires, le diabète de type 2, les cancers, ou encore les maladies psychiatriques peuvent être évitées grâce à la pratique d'une activité physique régulière. La promotion de cette dernière est donc un enjeu de santé publique majeur.</p>
Description de l'action	<p><u>Renforcer la visibilité de l'offre en sport santé et para-sport sur le territoire</u></p> <p>Il apparait nécessaire d'améliorer les connaissances tant des professionnels de santé que des élus et structures sanitaires, sociales et médico-sociales des différentes offres en sport santé et para-sport, afin d'une part de distinguer leurs publics cibles, contenus et modalités d'organisation et d'autre part de faire connaître l'offre locale.</p> <p>C'est pourquoi il est proposé d'organiser un temps fort sur le sport santé et para-sport à destination des professionnels, élus et bénévoles, avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'améliorer l'interconnaissance entre associations, professionnels du sport, professionnels et établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et élus • Renforcer la connaissance des dispositifs sport santé et para-sport auprès des acteurs pouvant prescrire et orienter vers ces offres • Promouvoir la pratique d'activités physiques pour tous.tes <p>Afin d'organiser cet événement, un groupe de travail, animé par le CLS sera proposé aux associations sportives du territoire, aux maisons sport santé, au service sport de Dinan Agglomération et aux autres partenaires potentiels sur le territoire.</p> <p>En parallèle, la maison sport santé de Créhen et l'UFOLEP de Dinan ont organisé en 2025 un forum découverte du sport santé et des différentes activités proposées sur une partie du territoire. L'organisation de ce forum pourra être renouvelée chaque année sur une commune différente de l'agglomération au cours du CLS afin de renforcer la connaissance du grand public sur le sport santé et les offres locales.</p>

Participation citoyenne	Information du grand public via l'organisation de forum découverte du sport santé.		
Pilote de l'action	Dinan Agglomération (CLS), UFOLEP Dinan, Maison Sport Santé de l'Arguenon	Partenaire(s)	OISCL, service sport de Dinan Agglomération, Associations sportives du territoire, future CPTS, Handicap 22, Comité Départemental du Sport Adapté (CDSA22) & Handisport, CPAM 22
Public(s) visé(s)	Professionnels de santé, établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, associations sportives, grand public	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	2026-2030 : forum annuel de découverte du sport santé 2027 : un temps fort à destination des professionnels, élus et bénévoles	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel :</u> 500 € par événement soit 500 à 1000 € /an		
	<u>Financeurs sollicités</u> Dinan Agglomération - Budget CLS		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux événements - Satisfaction des participants (amélioration des connaissances sur les différentes offres, leurs modalités de mise en œuvre et les opérateurs locaux...) <u>Outil de recueil :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Comptage des participants - Questionnaire de satisfaction 		

ACTION 7 : POURSUIVRE L'ANIMATION D'UN RESEAU AUTOUR DE LA PREVENTION ET DU DEPISTAGE DES CANCERS

Axe 1	PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Renforcer les comportements favorables à la santé
Action	Poursuivre l'animation d'un réseau autour de la prévention et du dépistage des cancers
Contexte	<p>Le taux de participation à la campagne de dépistage du cancer colorectal sur le territoire de Dinan Agglomération (39 %) est en dessous des cibles européennes (45 % de participation pour un taux acceptable, et 65 % pour une diminution significative de la mortalité). Il est à noter que le cancer colorectal présente un taux de mortalité près de deux fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes (30 versus 16,3) en Bretagne.</p> <p>Pour le cancer du sein, le taux de participation au dépistage organisé (58 %) est supérieur à la moyenne régionale (54 %) mais reste en deçà de l'objectif cible européen qui est de 70 % et qui permettrait une diminution significative de la mortalité.</p> <p>Il existe des disparités importantes de recours au dépistage selon les communes du territoire.</p> <p>Des actions sont menées sur Dinan Agglomération lors d'octobre rose (en octobre 2024, animation dans les médiathèques de Dinan Agglomération).</p> <p>Le diagnostic qualitatif montre des difficultés parfois à mobiliser la population sur la prévention, avec parmi les freins identifiés, la peur de réaliser un dépistage du cancer est régulièrement mentionnée.</p>
Description de l'action	<p>1. Poursuivre la mise en réseau des acteurs de la prévention et du dépistage des cancers intervenant sur/ pour le territoire</p> <p>Ce réseau via l'organisation de rencontres semestrielles pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le point sur les données épidémiologiques spécifiques au territoire et données de la recherche alimentant la réflexion sur les moyens de prévention et d'amélioration du recours aux dépistages organisés des cancers, - Préparer et coordonner le déploiement d'actions en faveur de la prévention et du dépistage des cancers en veillant à renforcer les actions auprès des publics les plus vulnérables. <p>2. Développer des temps de sensibilisation pour les professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux sur les dépistages organisés</p>
Participation citoyenne	Inviter des représentants des usagers et citoyens aux réunions afin d'améliorer notamment la communication sur les actions menées.

Pilote de l'action	CRCDC Bretagne ESS Cancéro Bretagne Ligue contre le cancer- Antenne des Côtes d'Armor	Partenaire(s)	Appui Santé Rance Emeraude ARS 22 CPAM MSA Ligue contre le cancer Associations locales Infirmières Asalée MSP, CDS Future CPTS CRLCC Rennes (CEMon bus)
Public(s) visé(s)	Tout public	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021/2030 Feuille de route des dépistages organisés 2024/2028 PRS : Promouvoir la santé des femmes
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains des structures		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	de Nombre d'actions d'information et de formations déployées sur le territoire, nombre et profil des participants. Evolution des taux de participation aux campagnes de Dépistage Organisé sur Dinan Agglomération		

Objectif 1.3 : Lutter contre les addictions

Problématique

Les conduites addictives posent en Bretagne, comme en France, un problème majeur de santé publique. Elles concernent une part significative de la population (plus de 25 % des adultes bretons fument et presque un quart dépasse les seuils de consommation d'alcool à moindre risque). Première cause de mortalité prématurée évitable, dont près de 40 % par cancer, elles engendrent d'importantes problématiques sociétales, mobilisent fortement le système de santé et constituent un facteur d'inégalités sociales de santé et de discriminations négatives.

En Bretagne, les priorités régionales en matière de lutte contre les addictions s'inscrivent dans :

- Le projet régional de santé (PRS) 2023-2028
- Le programme national de lutte contre le tabac (PNLT) 2023-2027

Compte tenu de leur impact sur la santé, les pouvoirs soutiennent en priorité les actions permettant de réduire :

- La consommation de tabac, dans une logique d'amplification des mesures de lutte et de prévention, en s'appuyant sur le programme national de lutte contre le tabac (2023-2027). L'objectif est de maintenir un haut niveau d'engagement sur cette priorité de santé publique afin d'atteindre les objectifs de réduction du tabagisme fixés pour 2027 et d'aboutir à la première génération sans tabac en 2032 (objectif à long terme énoncé lors du précédent PNLTL).
- Les usages nocifs d'alcool, avec pour objectifs la réduction du nombre de personnes dépassant les seuils de consommation à moindre risque ainsi que la diminution des risques et des dommages liés à cette consommation.
- Les usages nocifs de substances illicites, avec un focus sur le cannabis et la cocaïne, en cohérence avec la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027.
- Les addictions comportementales (jeux de hasard et d'argent, cyberdépendance liée à l'usage problématique des écrans, ...).

Dans ce contexte, le Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2028 entend agir sur les déterminants de la santé en renforçant la prévention des addictions avec ou sans substances (axe 2.5). Il prévoit également de renforcer la structuration de la filière de prise en charge des addictions (axe 5.2). Ces démarches doivent permettre, dans une approche intersectorielle, de promouvoir des environnements favorables à la santé et de fluidifier le parcours de santé des usagers, tout en leur donnant davantage de maîtrise sur leur propre santé et les moyens de l'améliorer. Une attention est portée aux publics jeunes (axe 6.2) et aux plus vulnérables (axe 6.4) dans une perspective de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (axe 2.1).

Selon l'atlas des mortalités, la mortalité générale due à la consommation de tabac à Dinan Agglomération est supérieure à la moyenne bretonne avec un taux standardisé de 141,4 contre 132,1 pour la Bretagne. Concernant la mortalité liée à l'alcool, l'EPCI est comparable à la Région Bretagne, elle-même significativement supérieure à celle de la France Métropolitaine (taux standardisé de prévalence à Dinan Agglomération supérieur de 5,6 par rapport à la France métropolitaine).

La Bretagne, et par extension Dinan Agglomération, est marquée par des prévalence élevées en matière de consommation de tabac et d'alcool, avec des pathologies associées comme le cancer des poumons pour le tabac ou encore l'hypertension artérielle pour l'alcool. De plus, la mortalité routière est liée dans certains cas à l'absorption de substances psychotropes ou d'alcool.

Le tableau de bord 2017 de l'ORS Bretagne sur les conduites addictives montre qu'un lycéen breton sur deux juge facile l'accès au cannabis. Ce tableau de bord montre également que les jeunes bretons expérimentent plus tôt l'ivresse que les jeunes français.

Constats partagés

On note l'émergence d'un nouveau phénomène ces dernières années, l'addiction aux écrans, notamment chez les plus jeunes avec des conséquences durables sur leur développement physique, psychique et social.

Ces difficultés sont observées par différents acteurs comme les professionnels.le.s de santé du territoire (questionnaire dédié lors de la mise à jour du diagnostic territorial) ou par les infirmières scolaires qui y sont confrontées régulièrement. Parmi les conséquences d'un usage problématique des écrans, on retrouve le déficit de sommeil, la sédentarité et le manque d'activité physique, le surpoids et l'obésité et les problèmes de vue selon le rapport *Enfants et écrans : A la recherche du temps perdu*, produit par une commission d'experts au Président de la République en avril 2024.

Selon l'enquête menée dans le cadre du diagnostic local de santé 2024, les enjeux prioritaires en matière de modes de vie et de comportements individuels sont les suivants :

- prévention et prise en charge des addictions pour 26 % des professionnels et 16 % des élus.
- éducation à la santé dès le plus jeune âge pour 26 % des professionnels et 27 % des élus

Les acteurs rencontrés mentionnent notamment :

- Un besoin de développer les compétences psychosociales des jeunes
- Un besoin de prise en charge des mineurs et jeunes majeurs sur la prostitution
- Un manque d'équipe mutualisée avec la double compétence addiction / précarité
- Des besoins concernant la prise en charge des personnes dans le déni
- Une méconnaissance des parents du circuit d'approvisionnement en produits
- La nécessité de développer des liens avec les associations alimentaires en formant les bénévoles au repérage et prise en charge des personnes ayant des troubles de l'addiction
- Des difficultés pour les élus lorsqu'ils sont sollicités pour une hospitalisation sous contrainte à domicile

Objectifs à atteindre

- Renforcer la prévention des addictions chez les jeunes
- Faire évoluer les comportements individuels en matière de conduites addictives

ACTION 8 : PROMOUVOIR DES USAGES SAINS DES ECRANS

Axe 1	PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Lutter contre les addictions
Action	Promouvoir des usages sains des écrans
Contexte	<p>L'addiction aux écrans, en forte augmentation ces dernières années, constitue un enjeu de santé publique fort. Cette problématique touche particulièrement les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, dont les usages numériques sont massifs, souvent peu régulés, et parfois sources de troubles. L'usage excessif des écrans peut avoir des conséquences délétères sur la santé : troubles du sommeil, baisse de la concentration et des performances scolaires, retrait social et isolement, anxiété, irritabilité, voire symptômes dépressifs et sédentarité accrue et risque de surpoids. Dans ce contexte, il est nécessaire de mener des actions de sensibilisation à destination de la population aux effets d'un usage excessif des écrans (sommeil, concentration, santé mentale, sédentarité...) et de favoriser des comportements équilibrés dès le plus jeune âge.</p> <p>Des actions sont déjà menées sur le territoire en termes de prévention des addictions sur le public des jeunes notamment par Addictions France : au sein d'établissements scolaires ou de formation, au foyer de jeunes travailleurs...</p>
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser des temps sensibilisation pour les professionnels, les jeunes et leurs parents aux usages des écrans et promouvoir des comportements sains. 2. Dresser un état des lieux des actions déjà en œuvre sur le territoire auprès du public jeune, et lister les souhaits et difficultés des établissements et acteurs. Cet état des lieux permettra d'identifier les actions qui peuvent être déployées et les lieux où les déployer.
Participation citoyenne	Sensibilisation du grand public

Pilote de l'action	Dinan Agglomération (Parentalité) CLSPD	Partenaire(s)	ARS, Maisons Sport-Santé, représentants des parents d'élèves, écoles, collèges, lycées, collectivités, Education Nationale, associations, clubs sportifs, institutions, professionnels de santé, région, Addictions France, Fédération Addiction, Médecins addictologues, Saint-Jean-de-Dieu, CSAPA, Maison des adolescents, Promeneurs du net, centres sociaux, associations d'usagers PAEJ, CJC, mission locale, associations locales, CLSPD, professionnels de santé, PMI, MSP, Future CPTS, MDD, CPAM 22 ...
Public(s) visé(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tout public 2. Etablissements scolaires, structures travaillant auprès de jeunes... 	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	<p>PRS 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 2.5 : Prévenir les addictions avec ou sans substance • Axe 5.2 : Renforcer la structuration de la filière de prise en charge des addictions. • Axe 6.2 : Agir pour des réponses adaptées aux besoins de santé des enfants et des jeunes • Axe 6.4 : Adapter l'accès à la prévention et aux soins des populations les plus défavorisées (PRAPS) • Axe 2.1 : Conforter la stratégie de réduction des inégalités sociales de santé <p>Convention territoriale globale (CTG)</p>

Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>
	<u>Financeurs sollicités</u>
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	1. Nombre de personnes sensibilisées 2. Satisfaction des participants

ACTION 9 : LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS AUX PRODUITS (TABAC, ALCOOL, AUTRES...)

Axe 1	PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Lutter contre les addictions
Action	Lutter contre les addictions aux produits (tabac, alcool, autres ...)
Contexte	<p>Les addictions au tabac et l'alcool constituent un enjeu majeur de santé publique sur le territoire de Dinan Agglomération. Elles ont des conséquences graves sur la santé physique, mentale et sociale des individus.</p> <p>Des actions sont déjà menées sur le territoire en termes de prévention des addictions notamment par Addictions France. Elle réalise des actions de prévention, de formation, de soin et de réduction des risques. Ses équipes de prévention interviennent auprès de tous les publics (scolaire, festif, carcéral, milieu professionnel...) et portent une attention particulière aux populations vulnérables.</p> <p>Le Conseil Addictologique Costarmorain – CAC représentant et fédérant les acteurs de la filière addictologie du 22 vient appuyer la mise en œuvre de projets sur les addictions (organisation de rencontres...).</p> <p>Le CLSPD de Dinan et communes associées organise également des actions de sensibilisation et réuni un groupe de travail sur le thème des addictions.</p> <p>Le diagnostic qualitatif pointe qu'en matière de modes de vie, ce sont l'éducation à la santé dès le plus jeune âge et la prévention et la prise en charge des addictions qui semblent prioritaires <u>pour les professionnels et les élus.</u></p>
Description de l'action	<p>Explorer l'organisation de temps forts dans le cadre des campagnes nationales tabac et alcool : Dry January, Mois sans tabac</p> <p>Dans un premier temps, réaliser un recensement des actions déjà menées par les différents acteurs sur le territoire de Dinan Agglomération. Le CLS pourra ensuite relayer les informations.</p> <p>Dans un second temps, réfléchir à des actions possibles sur le territoire en s'appuyant sur les initiatives menées sur les autres territoires bretons : actions de prévention sur les conduites addictives auprès des collectivités et en entreprise</p> <p>Les milieux professionnels, en tant que lieux de vie et d'organisation structurée, représentent un levier efficace pour développer des actions de sensibilisation et de prévention aux addictions.</p>

	Des actions pourraient être menées avec Addictions France qui intervient en milieu professionnel.		
Participation citoyenne	Information du public.		
Pilote de l'action	CSAPA	Partenaire(s)	Future CPTS, Conseil Addictologique Costarmoricain (CAC), Addictions France, Ligue contre le cancer, CSAPA, Centre de santé municipal d'Evran, MSP, Maisons Sport santé, Conseil Territorial de Santé, CLSPD, communes, CH, Saint-Jean-de-Dieu, ARS, CPAM, PAEJ, CJC, Addictions France, Médecine du travail, Service Santé au Travail (AST 22, MSA...), ARS Bretagne, CCI, MILDECA
Public(s) visé(s)	Grand public Agents des collectivités (communes, intercommunalité, établissements publics) / salariés des entreprises locales (PME, artisans, structures d'insertion...)	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	<p>PRS 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 2.5 : Prévenir les addictions avec ou sans substance • Axe 5.2 : Renforcer la structuration de la filière de prise en charge des addictions. • Axe 6.2 : Agir pour des réponses adaptées aux besoins de santé des enfants et des jeunes • Axe 6.4 : Adapter l'accès à la prévention et aux soins des populations les plus défavorisées (PRAPS) • Axe 2.1 : Conforter la stratégie de réduction

			des inégalités sociales de santé
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	Temps forts dans le cadre des campagnes nationales tabac et alcool <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un temps fort dans le cadre du Dry January et du mois sans tabac : nombre de structures intervenantes, nombre de participants • Recensement des actions déjà menées par les différents acteurs du territoire sur le tabac puis à terme nombre de temps forts menés dans le cadre du mois sans tabac 		

Objectif 1.4 : Vie affective, sexuelle et relationnelle

Problématique

La vie affective et sexuelle englobe la santé sexuelle ainsi que la vie affective liée aux sentiments, aux émotions, aux relations et liens sociaux (dans le cercle amical et familial notamment).

La santé sexuelle s'entend (OMS) comme une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que comme la possibilité de vivre des expériences sexuelles agréables et sûres, exemptes de coercition, de discrimination et de violence. Pour que la santé sexuelle soit assurée et protégée, les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et appliqués ».

Il s'agit donc d'une approche globale de la santé sexuelle qui se veut positive et ne se limite pas aux seuls aspects sanitaires mais aussi environnementaux (perturbateurs endocriniens...), sociaux (inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins et à la prévention) et sociétaux (poids des représentations, préjugés et codes sociaux, réticence à aborder des sujets relevant de l'intimité de chacun, violences sexistes et sexuelles...).

La capacité des hommes et des femmes à être en bonne santé sexuelle et à éprouver un sentiment de bien-être à cet égard dépend :

- de leur accès à des informations complètes et de bonne qualité sur le sexe et la sexualité ;
- des connaissances dont ils disposent concernant les risques auxquels ils peuvent être confrontés et de leur vulnérabilité face aux conséquences néfastes d'une activité sexuelle non protégée ;
- de leur capacité à accéder aux soins de santé sexuelle ;
- du milieu dans lequel ils vivent, à savoir un environnement qui affirme et promeut la santé sexuelle.

Les questions liées à la santé sexuelle sont très variées et englobent l'orientation sexuelle et l'identité de genre, l'expression sexuelle, les relations et le plaisir. Elles ont également trait à des éléments néfastes ou à des pathologiques telles que :

- les infections par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), les infections sexuellement transmissibles (IST) et les infections de l'appareil reproducteur et leurs effets indésirables (comme le cancer et l'infertilité) ;
- les grossesses non désirées et l'avortement ;
- les dysfonctionnements sexuels ;
- la violence sexuelle ;
- les pratiques néfastes (telles que les mutilations génitales féminines).

Les trois piliers de la santé sexuelle sont : l'autonomie (contrôle et pouvoir de décision sur sa propre sexualité et ses relations affectives), la satisfaction (au-delà de la notion de plaisir, la satisfaction sexuelle intègre les dimensions sociales, psychiques et émotionnelles : c'est-à-dire ses envies, ses valeurs, ses relations affectives et son estime de soi) et la sécurité (moyens de vivre une sexualité sans risque : perception, anticipation, accompagnement) tout au long de la vie.

L'OMS rapporte des taux élevés de rapports sexuels non protégés chez les adolescents en Europe avec pour conséquence un risque accru d'infections sexuellement transmissibles et de grossesses non désirées, nécessitant de développer des actions d'éducation à la sexualité.

Constats partagés

Les acteurs rencontrés mentionnent :

- un manque de connaissances sur la santé sexuelle et vie relationnelle des femmes, des adultes et différents publics avec souvent le recours à internet comme outil de référence et modèle
- un manque d'actions d'éducation relationnelle en direction des adultes avec des actions souvent ciblées en direction des jeunes
- un manque de formations des professionnels du soin sur les enjeux culturels autour de la thématique et les différences hommes / femmes dans certaines cultures
- la vie sexuelle des personnes âgées et public handicap moins (voire pas) prise en compte
- Un besoin de mieux identifier les violences non physiques, d'information sur les parcours spécifiques pour personnes victimes de violences sexuelles
- Un besoin de sensibilisation en direction des jeunes sur les IST et les différents modes de contraception
- La nécessité de poursuivre les différentes actions du réseau VIF (Violences Intra Familiales) mis en place dans le cadre du CLS1

Objectifs à atteindre

- Favoriser le repérage, l'orientation et la prise en charge en urgence et au long cours des victimes de violences intrafamiliales
- Prévenir tout type de violences intrafamiliales
- Prévention des Infections sexuellement transmissibles
- Lutter contre les violences sexuelles et sexistes
- Prévenir les grossesses non-désirées

ACTION 10 : POURSUIVRE L'ANIMATION DU RESEAU VIOLENCES INTRA FAMILIALES

Axe 1	PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Vie affective, sexuelle et relationnelle
Action	Poursuivre l'animation du réseau Violences Intra Familiales
Contexte	<p>Dans le cadre du CLS 1, un réseau de professionnel s'est créé autour des Violences Intra Familiales. Ce réseau a permis de renforcer les projets communs et l'interconnaissance sur les acteurs impliqués dans la prévention et l'accompagnement des victimes de violences. Plusieurs axes thématiques ont été travaillés dans le cadre de ce réseau : l'information/sensibilisation ; la prise en soin des victimes ; le logement ; les auteurs de violence.</p> <p>Plusieurs outils ont été créé afin d'améliorer l'orientation et l'accompagnement des victimes : une affiche pour les lieux publics et un annuaire des acteurs de la prise en charge à destination des professionnels, élus et bénévoles susceptibles de repérer et d'orienter des victimes de violences.</p> <p>Le réseau VIF s'appuie sur deux dispositifs locaux cofinancés par le Département, l'Etat et Dinan Agglomération : un poste de coordinatrice du dispositif Protège Toit et un poste d'Assistante Sociale en Compagnie de Gendarmerie.</p>
Description de l'action	<p>Maintenir le réseau VIF et la réflexion sur les actions à mener sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions semestrielles pour tous les membres du réseau VIF afin de favoriser l'interconnaissance, le travail partenarial et d'améliorer la prévention, le repérage, la prise en charge et l'orientation des victimes de VIF : présentation par un partenaire/acteur ressource pour le réseau VIF ; partage d'informations et d'actualités, échanges sur des projets communs (outils de communication, évènements, sensibilisations...) - Organisation d'un Comité de Pilotage annuel : échanges sur le bilan de l'année et sur les perspectives à venir. - Organisation de Comités Techniques entre les copilotes du réseau pour préparer les différentes rencontres et actions.
Participation citoyenne	Réseau de 20 à 25 bénévoles du dispositif Protège-Toit

Pilote de l'action	Dinan Agglomération Maison du Département de Dinan (MDD) CLSPD	Partenaire(s)	Etablissements de santé (secteur psychiatrique enfant et adulte, hôpital général, médecine libérale), Education nationale (dont santé scolaire), DDEC, Police, gendarmerie, justice, CAF, DDCS, L'Espace femmes de l'association Steredenn, le Centre d'Information des droits des femmes et des familles, ADALEA (SIAO), Atelier 5 bis, Noz Deiz, Les communes, Professionnels de santé, ISCG, DISAVV 22, Protège Toit, PMI, CPAM 22...
Public(s) visé(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Les victimes de violences physiques, verbales, sexuelles quel que soit l'âge, le sexe et la situation familiale • Les auteurs des violences • Les professionnels, élus et bénévoles 	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan d'action de lutte contre les violences conjugales Dispositif Protège Toit Schéma départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	Nombre de réunions du réseau Satisfaction des membres du réseau		

ACTION 11 : MENER DES ACTIONS DE PREVENTION CIBLEES SUR LA SANTE SEXUELLE ET AFFECTIVE DES JEUNES

Axe 1	PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	Vie affective, sexuelle et relationnelle
Action	Mener des actions de prévention ciblées sur la santé sexuelle et affective des jeunes
Contexte	<p>La vie affective et sexuelle est une thématique particulièrement importante pour les jeunes. En effet, le passage de l'adolescence et de la puberté sont des moments de vulnérabilité importants qui doivent être pris en compte par les politiques publiques qui leur sont destinées.</p> <p>L'éducation à la sexualité dispensée dans le cadre de l'Éducation Nationale a pour objectif de santé de sensibiliser aux risques encourus comme les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) ou encore aux grossesses non planifiées. Un rapport du bureau européen de l'OMS alerte sur des changements de pratiques depuis 2014 avec une forte hausse des rapports sexuels non protégés, exposant ainsi les jeunes à des risques sanitaires importants. Sur le territoire, un centre de santé sexuelle est positionné à côté de l'hôpital, ce qui pourrait constituer un frein, du fait de la distance avec le centre-ville et les transports scolaires. Il accueille tous les publics et en particulier les jeunes, qui s'ils sont mineurs, peuvent être reçus sous couvert d'anonymat.</p> <p>De plus, le développement des réseaux sociaux et de l'identité numérique a fait émerger de nouveaux enjeux en matière de lien social et affectif chez les jeunes. Le numérique est aujourd'hui une part intégrante de la vie des jeunes et doit donc être considérée comme telle et non pas seulement comme un danger au risque d'une déconnexion avec le public cible.</p> <p>Les violences sexuelles et sexistes constituent une problématique majeure de santé publique et de société. Elles ont des conséquences graves sur la santé physique et mentale des victimes. La lutte contre ces violences repose sur la prévention, la sensibilisation, l'accompagnement des victimes et la mobilisation des acteurs locaux.</p>
Description de l'action	<p>Organiser des temps d'échanges et de sensibilisation par et pour les jeunes sur la vie affective et sexuelle</p> <p>A travers l'organisation de ces actions, il est recherché la prise de parole des publics, leur réaction mais aussi leur écoute. Cette prise de parole pourra être valorisée par des supports comme l'écriture de livrets, de podcasts, d'expositions... Il sera également recherché un échange entre pairs et un échange entre jeunes et professionnels.</p> <p>Les actions pourront être menées au sein de plusieurs structures (Mission Locale, Foyer Jeunes Travailleurs...) pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - impacter un large public - s'adapter à la réalité de chacun, à son cadre pédagogique et à la spécificité de son public - optimiser la créativité sur le territoire et la complémentarité des structures et établissements scolaires

	<p>Les modalités d'action et le format d'animation pourront être divers, en fonction des spécificités des structures et publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - temps d'échange / forum avec le public jeune - mise en place de supports d'animation : théâtre forum, escape game, création de vidéo, écriture de podcast, jeux pédagogiques,... - Cycle d'intervention sur 4 semaines avec chaque semaine dédiée à un sujet (semaine 1 : le consentement, semaine 2 : santé sexuelle, suivi gynécologique et IST, semaine 3 : genre et orientation sexuelle, semaine 4 : jeu autour de la vie sexuelle) - Temps de prévention autour des réseaux sociaux <p>Certaines actions pourront être menées dans un cadre partenarial favorisant l'interconnaissance, une diversité d'approches et une complémentarité des compétences.</p> <p>Des actions pourront également porter sur l'échange et l'interconnaissance entre professionnels.</p>		
Participation citoyenne	<p>Information Co-construction d'outils</p>		
Pilote de l'action	<p>Steredenn (FJT) Mission Locale</p>	Partenaire(s)	<p>Mission Locale PAEJ MDD CSS Dinan MSP et professionnels de santé CPAM Education nationale</p>
Public(s) visé(s)	Jeunes	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	<p>PRS : Agir sur les déterminants de santé (favoriser la vie affective, sexuelle et relationnelle) Programme EVARS Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030</p>
Financement/budget	<p><u>Coût prévisionnel</u> Achat d'outils (jeux) pour prêt aux acteurs</p>		
	<p><u>Financeurs sollicités</u> Dinan Agglomération</p>		
Dispositif suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	<p>de Selon les actions déployées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements mis en place annuellement, nombre et profil des participants (âge, sexe, lieu d'habitation...) - Satisfaction des participants aux événements - Acquisition d'outils : type, nombre de structures 		

Axe 2 : SANTE ENVIRONNEMENT

Problématique

La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ». (Définition proposée par le bureau européen de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1994, conférence d'Helsinki).

Cette définition met en évidence l'importance des déterminants environnementaux de la santé des populations : la qualité de l'air, de l'eau, des aliments, l'exposition aux produits chimiques, le bruit, la lumière, ainsi que les conditions de travail et de logement... Il est estimé que les facteurs environnementaux représentent 25 % des déterminants de la santé humaine. Prendre des mesures pour améliorer les conditions environnementales permet donc de réduire de façon notable les risques pour la santé.

Les collectivités territoriales ont, à travers leurs politiques publiques, des leviers d'actions permettant d'agir sur le cadre de vie des habitants de leur territoire : habitat, urbanisme, transports, alimentation... thématiques ayant un impact direct sur la santé de la population. Du fait de leur statut, les élus ont un pouvoir de prise de décisions. L'acculturation et la formation de ces derniers peuvent ainsi favoriser la transversalité et la prise en compte des questions de santé environnementale dans la mise en œuvre des politiques publiques.

L'importance d'une approche globale en matière de santé-environnement, impliquant une collaboration entre les secteurs de la santé, de l'environnement, de l'économie et de la société dans son ensemble (institutionnels, scientifiques, associatifs, professionnels) est donc nécessaire.

L'approche « One Health », apparue plus récemment dans les années 2000, souligne que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général, y compris des écosystèmes, est étroitement liée et interdépendante. Cela nécessite de mobiliser de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à favoriser le bien-être et à lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes. Il s'agit de combiner la conservation de la biodiversité et les enjeux de santé publique mais également de répondre aux besoins collectifs de façon durable.

Le Plan national santé environnement (PNSE) de quatrième génération, sous-titré « Un environnement, une santé », a été publié le 7 mai 2021.

Le PRSE 4 breton 2023-2027 s'articule autour de 3 axes :

- Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique
- Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons
- Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons.

La prise en compte des enjeux de santé environnementale dans les Contrats Locaux de Santé (CLS) est devenue essentielle au regard des impacts significatifs que les facteurs environnementaux peuvent avoir sur la santé publique.

Constats partagés

Le CLS1 a intégré un axe dédié « Accès à un environnement sain et de qualité » avec des objectifs relatifs à l'amélioration de l'habitat et des actions visant à améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur. Son évaluation a permis de montrer qu'hormis une action qui n'avait pas été engagée, les autres ont été mises en œuvre (notamment la mise en place d'un guichet unique de l'habitat) et sont à poursuivre.

La mise à jour du diagnostic local de santé fait les constats suivants :

- La thématique santé environnement fait partie des thématiques les plus citées selon l'enquête menée auprès des habitants.
- L'adaptation au changement climatique et la lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau et des sols sont les 2 thématiques les plus citées dans les enquêtes menées auprès des professionnels et des élus.

Enjeux prioritaires du territoire

- Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
- Promouvoir un aménagement et un urbanisme favorables à la santé

Synthèse des objectifs et actions de l'AXE 2

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur	
Action 12	Développer une stratégie de sensibilisation et de formation sur les risques santé et la qualité de l'air extérieur
Action 13	Renforcer les actions de prévention et améliorer la communication sur la qualité et de l'air intérieur
Objectif 2 : Promouvoir un aménagement et un urbanisme favorables à la santé	
Action 14	Développer la sensibilisation sur le volet santé dans l'aménagement
Action 15	Promouvoir la nature et la végétalisation au service de la santé et de l'adaptation aux changements climatiques.
Action 16	Limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens pendant la période des 1 000 premiers jours de vie

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur

Problématique

La qualité de l'air extérieur

Santé publique France a évalué l'impact sur la période 2016-2019 (avant la période COVID) de l'exposition à long terme à la pollution de l'air ambiant (extérieur) sur le développement de 8 maladies pour lesquelles un lien est scientifiquement établi avec l'exposition au dioxyde d'azote (NO₂) et aux particules fines (PM_{2,5}).

En Bretagne, si les niveaux de pollution de l'air ambiant baissaient, dans toutes les communes de la région, pour atteindre les niveaux des valeurs guides de l'OMS¹ :

- entre 20 et 1 100 nouveaux cas de maladies respiratoires chez l'enfant ;
- et entre 40 et 2 100 nouveaux cas de maladies cardiovasculaires, respiratoires ou métaboliques chez l'adulte,

pourraient être évités en moyenne chaque année, selon la maladie² et le polluant étudié (PM_{2,5} ou NO₂).

Cette étude renforce les connaissances sur les bénéfices et l'intérêt pour la santé de la population de poursuivre les politiques publiques de réduction durable de la pollution de l'air.

Pour continuer à réduire la pollution de l'air ambiant et son impact sur la santé en termes de décès et de maladies, **plusieurs leviers d'actions collectives et individuelles sont nécessaires**, par exemple :

- **La réduction du trafic routier** (à l'origine entre autres d'émissions de particules et de la majorité des émissions d'oxydes d'azote)
- **L'amélioration des conditions de chauffage** (le chauffage au bois est à l'origine entre autres de la majorité des émissions de particules)
- **La poursuite des efforts de réduction des émissions industrielles** (à l'origine entre autres d'émissions de particules et d'oxyde d'azote)
- **Le développement des bonnes pratiques agricoles** (à l'origine entre autres d'émissions d'ammoniac et de méthane, molécules contribuant à la formation de particules)

Source : Estimation des bénéfices potentiels pour la santé d'une amélioration de la qualité de l'air ambiant en Bretagne – Santé publique France - https://www.airbreizh.asso.fr/voy_content/uploads/2025/01/eqis-pa-morbidite-bretagne-2025.pdf

Les pollens ont également un impact sur la qualité de l'air extérieur. Les changements climatiques ont des impacts sur la santé humaine, avec notamment une augmentation des maladies respiratoires liées aux allergies aux pollens.

Avec des printemps plus précoces et des automnes plus tardifs, les saisons polliniques se sont étendues. A cela s'ajoute l'impact de la pollution atmosphérique qui modifie à la fois la structure biochimique des pollens, dont leur allergénicité et la sensibilité immunologique des personnes aux grains de pollens.

Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) estimait que les allergies aux pollens auraient doublées ces 10 dernières années. Actuellement, 1 personne sur 4 est concernée par une allergie respiratoire. D'après les projections de l'OMS, plus de la moitié de la population mondiale sera allergique aux pollens d'ici 2050. Parmi les allergies respiratoires, 50 % sont liées au pollens, 10 % aux moisissures et les 40 % derniers pourcents aux animaux, acariens et poussières.

Une station de mesure se trouve à Dinan et permet de transmettre des bilans polliniques hebdomadaires. Ces bulletins sont disponibles pour les personnes inscrites sur le site de Capt'Air Bretagne. Ils permettent d'aider les médecins dans le traitement des allergies et à anticiper les crises avec des traitements préventifs. La station de mesure est gérée par l'association Capt'air Bretagne.

¹ Valeurs guides de l'OMS : elles définissent les niveaux de qualité de l'air nécessaires pour réduire les risques pour la santé de la population (5 µg/m³ pour les PM_{2,5} et 10 µg/m³ pour le NO₂)

² Asthme, pneumopathies et infections aiguës des voies respiratoires inférieures – grippe exclue (ALRI), cancer du poumon, bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), accident vasculaire cérébral (AVC), infarctus aigu du myocarde (IAM), hypertension artérielle (HTA), diabète de type 2.

La qualité de l'air intérieur

L'OMS souligne que l'accès à un logement de qualité est l'une des conditions de base pour mener une vie saine, déterminant majeur de la santé. Agir sur le logement est un levier important pour améliorer l'état de santé des habitants.

80% du temps est passé dans les espaces clos, que ce soit au domicile, au travail, à l'école. Or, dans les bâtiments, les sources de pollution sont multiples et liées aux occupants, à leurs activités. Il existe souvent une méconnaissance des locataires et propriétaires de l'impact sur leur santé de leurs environnements de vie intérieurs.

Les sources de pollution présentes à l'intérieur des locaux sont multiples :

- les matériaux de construction, d'ameublement et de décoration, les colles
- les appareils à combustion
- les animaux, les plantes
- les diverses activités humaines (tabagisme, activités de cuisine, d'entretien et de bricolage, bureautique, utilisation de bougies, d'encens, etc.)
- l'air provenant de l'extérieur (transport routiers, activités industrielles, ...)
- les gaz issus du sous-sol

Les polluants présents à l'intérieur des bâtiments sont donc très divers :

- Monoxyde de carbone
- Radon
- Fibres minérales ou artificielles (Amiante),
- Plomb dans les peintures
- Composés organiques volatils (formaldéhyde, benzène, solvants chlorés...)
- Allergènes d'animaux, bactéries (Légionelles...)
- Biocides
- Moisissures, champignons liés à l'humidité
- ...

Ces polluants peuvent avoir des effets sanitaires divers tels que : asthme, allergies respiratoires, irritation du nez et des voies respiratoires. Certaines substances sont en outre cancérigènes.

Source : ARS Bretagne : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/la-qualite-de-lair-interieur>

Constats partagés

Améliorer la qualité de l'air, tant intérieur qu'extérieur, est un enjeu majeur pour Dinan Agglomération. Différentes actions ont été menées sur le sujet dans le cadre du CLS1 telles que la mise en place de formations à destination des élus et des agents sur la qualité de l'air, des ateliers de sensibilisation à la qualité de l'air pour le grand public.

Le groupe de travail mis en place lors du renouvellement de ce CLS constate notamment :

- Un risque amiante identifié en lien avec des friches agricoles
- Un besoin de mieux identifier la qualité de l'air extérieur par la mise en place de capteurs localement
- L'utilisation fréquente du chauffage au bois impactant la qualité de l'air intérieur et extérieur
- Un risque radon
- Un risque relatif au CO2
- Un risque lié à l'exposition aux pollens
- La nécessité de poursuivre la sensibilisation du grand public sur l'air intérieur et les comportements pouvant modifier l'air
- Un besoin de sensibilisation des professionnels du bâtiment, du logement (notaires, agences immobilières, bailleurs sociaux) sur qualité de l'air intérieur avec une insuffisance de moyens financiers ou humains pour réaliser des contrôles des logements ou accompagner les locataires dans les démarches à entreprendre pour des travaux d'amélioration
- Un besoin de former certains artisans pour prendre en compte la qualité de l'air intérieur

Objectifs à atteindre

- Renforcer la surveillance de la qualité de l'air extérieur et son suivi à l'échelle locale.
- Sensibiliser à l'impact de la qualité de l'air sur la santé.
- Sensibiliser la population et les acteurs locaux aux bonnes pratiques pour améliorer la qualité de l'air.
- Promouvoir des solutions techniques et comportementales pour améliorer la qualité de l'air.
- Réduire les niveaux de pollution de l'air intérieur.

ACTION 12 : DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION SUR LES RISQUES SANTE ET LA QUALITE DE L'AIR EXTERIEUR

Axe 2	SANTE ENVIRONNEMENT
Objectif	Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
Action	Développer une stratégie de sensibilisation et de formation sur les risques santé et la qualité de l'air extérieur
Contexte	<p>Les mesures de la qualité de l'air en Bretagne sont réalisées par Air Breizh. Les capteurs les plus proches sur le territoire sont ceux de Dinan (au Centre Hospitalier) mesurant les concentrations de pollen et celui de St Malo (mesurant les polluants physicochimiques).</p> <p>La mesure de la qualité est réalisée via l'indice ATMO (mesurant 5 polluants : particules fines (PM10 et PM2.5), l'Ozone (O3), le dioxyde d'azote 5NO2) et le dioxyde de soufre (SO2)). En 2023, l'indice ATMO a été dégradé pendant 42 jours à Saint-Malo Agglomération (73 en Bretagne) et mauvais pendant 15 jours (36 en Bretagne).</p> <p>Les principaux secteurs d'émission des polluants et gaz à effets de serre pour le capteur de Saint-Malo sont : le résidentiel (dont le chauffage au bois), les transports (trafics routiers et autres transports), l'agriculture et l'industrie. Pour les particules fines (PM 10 et PM 2.5), le résidentiel est le secteur le plus émetteur, suivi du trafic routier puis de l'agriculture.</p> <p>Concernant les pollens, la station de Dinan, gérée par Capt'air Bretagne, fournit des bilans polliniques hebdomadaires. Les graminées sont l'espèce allergisante majeure dans la région, avec des pics entre mai et août, entraînant un risque sanitaire élevé.</p>
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mener des actions de sensibilisation sur la qualité de l'air extérieur et les bonnes pratiques via des réunions grand public en s'appuyant sur le réseau Air-Breizh. A noter que la mise en place d'un capteur local à Dinan tel que celui de Saint Malo (avec la mesure des polluants physicochimiques) fait partie d'une sous action du SCOT AEC actuellement en cours d'élaboration (mars 2025). Si un capteur était installé à l'avenir, le CLS pourrait s'approprier les données, les diffuser via notamment des réunions grand public, afin de sensibiliser aux pratiques d'amélioration de la qualité de l'air. 2. Sensibiliser la population sur le chauffage au bois. Lancer une opération de sensibilisation telle que l'opération Buche Tour actuellement menée sur Rennes Métropole (association FIBOIS Bretagne, Air Breizh). Cette opération vise à promouvoir les bonnes pratiques du chauffage au bois et limiter ainsi l'impact des émissions de particules fines PM2.5. Des stands d'information seront organisés sur le territoire de Dinan Agglomération : sur les marchés, sur les salons de l'habitat, lors de journées portes ouvertes chez les professionnels du chauffage.

	<p>3. Mener des actions de prévention en lien avec le pollen</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un réseau sentinelle Pollens. L'action pourrait se dérouler de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Programmer des temps de sensibilisation grand public sur les risques liés aux allergies dues aux pollens avec la possibilité pour les personnes intéressées de s'inscrire comme observateurs locaux afin de contribuer au suivi des données sur le territoire. • Mise en place de sessions de formations de sentinelles Pollens, assurées par Capt'Air pour les agents communaux, les personnes inscrites lors des temps de sensibilisation grand public, associations environnementales, associations de randonneurs, etc. • Actions de communication à mener auprès du grand public au moment des périodes de forte concentration de pollens, notamment via les panneaux lumineux, panneaux Pocket et la diffusion des bulletins polliniques. Informer également sur l'existence de l'application Recosanté apportant notamment des informations sur la qualité de l'air. 		
Participation citoyenne	<p>Information du grand public Implication de citoyens dans le réseau sentinelle pollens</p>		
Pilote de l'action	Dinan Agglomération (SCOT AEC et CLS)	Partenaire(s)	<p>Air-Breizh Fédération FIBOIS (https://www.fiboisbretagne.fr/) Capt'Air Lycées agricoles Infirmières scolaires Education nationale Associations environnementales Associations de randonneurs</p>
Public(s) visé(s)	Grand public Agents communaux de DA	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	2026>2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	SCOT AEC (fiche action commune)
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u> Dinan Agglomération ; DREAL ET ARS		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Réunions grand public sur la qualité de l'air extérieur</u> : Nombre de réunions grand public, lieu des réunions, nombre de participants • <u>Sensibilisation au chauffage au bois</u> : nombre de stands d'information réalisés, nombre de professionnels touchés • <u>Pollens</u> : Création et fonctionnement du réseau sentinelle pollens 		

ACTION 13 : RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION ET AMELIORER LA COMMUNICATION SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Axe 2	SANTE ENVIRONNEMENT
Objectif	1. Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
Action	Renforcer les actions de prévention et améliorer la communication sur la qualité de l'air intérieur
Contexte	<p>Le diagnostic réalisé montre la présence de radon sur Dinan Agglomération, le radon étant classé selon le CIRC comme 2ème facteur de risque connu favorisant la survenue de cancer du poumon :</p> <ul style="list-style-type: none"> › 14 communes sont à potentiel faible, représentant 12 % de la population du territoire › 10 communes sont à potentiel moyen, représentant 12 % de la population du territoire › 41 communes sont à potentiel élevé, représentant 76 % de la population du territoire <p>Une campagne de mesure de radon portée par la CPAM et l'ARS a été menée en février 2025. Le public visé était les foyers avec de jeunes enfants (via une sollicitation par mail de la CPAM). 150 dosimètres ont été distribués. Les participants ayant reçu un dosimètre devaient garder le dispositif 2 mois puis le retourner via une enveloppe T. Le résultat leur était ensuite envoyé par courrier.</p> <p>La co exposition au radon et la consommation de tabac multiplient par 20 le risque de cancer des poumons.</p> <p>Une concentration trop élevée de CO2 dans une pièce provoque des désagréments physiques. Elle impacte le bien-être des occupants, leur état physique, ainsi que leur concentration. Que ce soit dans un logement ou dans un ERP, il convient de vérifier la concentration de CO2 grâce à des appareils fiables. Cela limite les risques.</p> <p>Depuis le 1er janvier 2023, sont concernés par cette obligation de mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> › les propriétaires et exploitants d'établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans ; › les propriétaires et exploitants d'établissements d'accueil de loisirs et d'établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré, publics ou privés. <p>Ces derniers doivent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une évaluation annuelle des moyens d'aération intégrant la mesure à lecture directe du CO2 - Réaliser un auto diagnostic de la QAI au moins tous les 4 ans - Réaliser une campagne de mesure en continue de polluants à certaines « étapes clés de la vie du bâtiment » - Elaborer un plan d'actions

Les établissements de santé et médico sociaux sont concernés par ces obligations depuis le 1^{er} janvier 2025.

Par ailleurs, un dispositif réglementaire existe également pour la surveillance spécifique du radon dans les ERP : depuis le 1er juillet 2018, il appartient aux propriétaires d'ERP de faire procéder, par un organisme agréé, à des mesures de concentration en radon tous les 10 ans et, lors de travaux entraînant une modification substantielle des bâtiments.

Une concentration de CO2 élevée peut également signifier que d'autres polluants émis dans l'air intérieur sont présents dans l'air.

Le renouvellement de l'air dans l'habitat au moins 10 minutes par jour fait partie des bonnes pratiques en été comme en hiver, tout comme l'entretien du système de ventilation font notamment partie des recommandations de bonne pratique du ministère de la santé, des solidarités et des familles à diffuser.

La qualité de l'air intérieur peut être dégradée par des facteurs tels que l'exposition à des produits nocifs (produits ménagers par exemple), humidité, manque d'aération... Il existe différents polluants de l'air intérieur : les polluants biologiques (bactéries, virus, toxines), les polluants chimiques (monoxyde de carbone, composés organiques volatils), les particules (par exemple la poussière) et les fibres et les gaz radioactifs (par exemple le radon). L'exposition à ces différents types de polluants peut être contrôlée et diminuée par des gestes simples du quotidien. Il convient donc de sensibiliser les habitants aux gestes à adopter.

Le groupe de travail mis en place lors du renouvellement de ce CLS constate également :

- Un besoin de sensibilisation des bailleurs sociaux sur la qualité de l'air intérieur et les vérifications réglementaires à faire
- Un besoin de former certains artisans dans leur choix de matériaux (biosourcés) et à la qualité de mise en œuvre des travaux lors de construction ou rénovation
- Le besoin de formation auprès des notaires / agences immobilières / professionnels de l'aménagement quant aux informations à transmettre aux acheteurs de biens sur les spécificités environnementales

Les professionnels de santé jouent un rôle dans la sensibilisation des patients sur les déterminants de la santé et les facteurs pouvant impacter positivement ou négativement la santé. La qualité de l'air fait partie, des facteurs pouvant avoir un impact sur la santé. Les pratiques des professionnels de santé peuvent également avoir un impact dans la qualité de l'air intérieur de leurs structures, c'est pourquoi il est nécessaire de le sensibiliser aux bonnes pratiques. Enfin, les professionnels de santé – notamment ceux se déplaçant au domicile des patients – peuvent jouer un rôle d'alerte et prescrire au patient l'intervention d'une Conseillère Médicale en Environnement Intérieur.

<p>Description de l'action</p>	<p>1. Développer les actions de prévention sur le radon et la qualité de l'air.</p> <p>En partenariat avec l'ARS Bretagne, la CPAM 22, Capt'Air et Approche Éco-Habitat, lancement d'une campagne de sensibilisation sur le radon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de réunions de sensibilisation destinées au grand public, permettant l'information des habitants sur les risques liés au radon, sur les polluants et les bonnes pratiques à adopter en matière de qualité d'air intérieur (Capt'air Bretagne), avec distribution gratuite de dosimètres (fournis par la Direction Générale de la santé à partir des besoins remontés par l'ARS) en fin de réunion (réunion plutôt en fin de journée ou soirée afin de permettre la participation du plus grand nombre). • Après la période de mesure de deux mois, les participants reçoivent leurs résultats, accompagnés de conseils pour réduire leur exposition si nécessaire. • Rappel des habitants concernés par des mesures de radon trop élevées, avec réorientations éventuelles vers des structures de prise en charge en cas de concentrations trop élevées. <p>L'action sera à mener sur plusieurs communes du territoire avec un focus sur les foyers avec de jeunes enfants (familles, assistantes maternelles).</p> <p>Il sera également rappelé le lien entre radon et consommation/ addiction au tabac : l'exposition à ces deux facteurs de risque conduisent à un risque 20 fois supérieur développer un cancer des poumons.</p> <p>Un travail partenarial avec les structures d'aide à l'arrêt du tabac (CSAPA, associations, ...) ou des informations spécifiques aux foyers avec des consommateurs de tabac pourront être menés afin de les inciter à participer à la campagne de mesure radon.</p> <p>2. Mener une campagne de sensibilisation sur les polluants de l'air intérieur-et accompagner vers de bonnes pratiques-:</p> <p>Cette campagne de sensibilisation pourrait être ciblée vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le grand public et les professionnels sur la qualité de l'air intérieur via l'espace France Rénov • Les élus et agents des collectivités locales (poursuite des formations sur les produits d'entretien et bonnes pratiques de renouvellement de l'air) et les services gestionnaires d'établissements scolaires privés • Les usagers des ERP (proposition de sensibilisations telles que « Ma maison change d'air » de la Mutualité Française Bretagne). <p>3. Promouvoir des habitats sains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre un relai auprès des acteurs de la construction sur les enjeux de prise en compte de la qualité de l'air. • Explorer la possibilité de labéliser avec les acteurs de la construction en y intégrant un critère santé. • Intégrer l'enjeu santé dans les temps d'échange à destination des communes, des professionnels du bâtiment, des bailleurs sociaux. <p>4. Sensibiliser les professionnels de santé</p> <p>En lien avec Capt'air Bretagne, via la CPTS en cours de constitution et via la FMC Dinan (association de formation continue dont la liste de diffusion</p>
--------------------------------	--

	regroupe les professionnels de santé libéraux et salariés du CH et de la Clinique de Dinan). Proposition de formations sur les polluants de l'air intérieur pour que les professionnels d'une part améliorent leurs pratiques au sein de leurs cabinets et d'autre part sensibilisent et transmettent les recommandations à leur patientèle		
Participation citoyenne	Information : usagers conviés aux réunions de sensibilisation Participation à la mesure de Radon dans leur logement		
Pilote de l'action	Dinan Agglomération (CLS et Espace France Rénov)	Partenaire(s)	<ol style="list-style-type: none"> Campagne radon <ul style="list-style-type: none"> ARS Capt'Air Approche Eco-Habitat Espace France Rénov CPAM Sensibilisation QAI : <ul style="list-style-type: none"> Services gestionnaires des établissements privés et Collectivités locales Mutualité Française Bretagne Capt'air Bretagne Bailleurs sociaux, Terres d'Armor Habitat, CAUE 22, Capt Air Bretagne, organisations professionnelles du Bâtiment (CAPEB 22, FFB 22) Professionnels de santé libéraux, Capt'air Bretagne, Future CPTS,
Public(s) visé(s)	<ol style="list-style-type: none"> Campagne radon : Grand public Sensibilisation qualité de l'air intérieur : usagers des ERP / élus / parents / instituteurs Professionnels du bâtiment, de l'habitat, bailleurs sociaux Professionnels de santé 	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	<ol style="list-style-type: none"> Campagne radon : Grand public : 2025> 2027 Durée du CLS 	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Scot AEC PRSE 4 PLUIH
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		

	<p><u>Financiers sollicités</u> ARS (via la DGS) pour la mise à disposition de dosimètres radon ARS via le CPOM de la MF pour les actions relevant de son périmètre d'intervention (ateliers grands publics, parents de jeunes enfants et professionnels), les CPOM de Capt'air BZH et Approche éco habitat Dinan Agglomération</p>
<p>Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi</p>	<p><u>Campagne radon</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions réalisées (sensibilisation et restitution), territoires concernés • Nombre de participants aux réunions • Nombre de kits de mesure distribués • Taux de retour des mesures effectuées • Nombre d'habitants concernés par un taux de radon trop élevé (2 seuils limites : 300 et 1000 Bq/m3) Pourcentage d'habitations dépassant le seuil • Nombre d'entretiens individuels réalisés <p><u>Sensibilisation qualité de l'air intérieur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de sensibilisation • Satisfaction des participants <p><u>Promotion d'habitats sains</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations proposées, nombre de participants <p><u>Sensibilisation des professionnels de santé</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et profil des professionnels de santé sensibilisés

Objectif 2.2 : Promouvoir un aménagement et un urbanisme favorables à la santé

Problématique

L'état de santé d'une population ne dépend pas seulement de la qualité du système de soins, mais d'abord et avant tout de ses conditions de vie. Les déterminants les plus importants de la santé correspondent aux conditions économiques, environnementales et sociales de la population. Ils dépendent de politiques publiques qui relèvent de domaines variés, tels que l'économie, l'emploi, l'action sociale, la formation, l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Ainsi, l'aménagement du territoire entre en interaction forte avec la santé publique.

Certains publics sont plus vulnérables aux expositions environnementales, notamment les enfants lors de leurs 1000 premiers jours (qui représentent la période comprise entre la grossesse et les 2 ans de l'enfant). Il paraît ainsi nécessaire de promouvoir des environnements de vie sains avec une attention particulière pour les lieux de vie des enfants.

L'urbanisme favorable à la santé (UFS) peut être défini comme « des pratiques d'aménagement qui tendent à promouvoir la santé et le bien-être des populations tout en respectant les trois piliers du développement durable » (Barton et Tsourou, 2000). Il prend en compte les interactions entre les choix d'aménagement du territoire (ou du quartier...), les déterminants de santé et l'état de santé de la population.

Plus concrètement, en agissant sur un ensemble de déterminants, l'UFS consiste à encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque (ex. polluants, nuisances, isolement social...) et maximisent l'exposition à des facteurs de protection (pratique d'activité physique, accès aux soins, aux espaces verts...), tout en veillant à ne pas aggraver des situations d'inégalités de santé.

Différents documents de planification ou projets de Dinan Agglomération croisent cette thématique nécessitant une articulation, tels que :

- le SCoT AEC (mars 2025) structuré autour de 3 axes : un territoire en transition (nécessité d'adapter le territoire aux évolutions climatiques et environnementales en cours avec entre autres la préservation des espaces naturels et la réduction de l'artificialisation des sols), la structuration du territoire autour d'une armature verte et de centralités (villes, centre-bourgs) renforcées (avec des enjeux autour de la mobilité) et la maîtrise des projets de développement
- le PLUiH (renouvellement en cours) qui fixe des objectifs et décline les actions et les investissements en matière de logements : construction neuve et amélioration de l'habitat existant, accès au logement et lutte contre l'habitat indigne, précarité énergétique...
- l'Atlas de la biodiversité intercommunale

Constats partagés

Les acteurs locaux identifient :

- la nécessité d'un guichet unique afin de centraliser toutes les ressources disponibles et de croiser les enjeux sur la végétalisation/renaturation
- le développement des écoles « à ciel ouvert », à poursuivre

Objectifs à atteindre

- Former les professionnels de la petite enfance ainsi que les parents sur la question d'un environnement favorable à la santé
- Renforcer les connaissances sur les interactions entre urbanisme, environnement et santé auprès des élus et citoyens
- Faire connaître les déterminants de santé en lien avec l'aménagement pour les intégrer dans les projets d'urbanisme
- Promouvoir le rôle positif de la nature sur la santé

ACTION 14 : DEVELOPPER LA SENSIBILISATION SUR LE VOLET SANTE DANS L'AMENAGEMENT

Axe 2	SANTE ENVIRONNEMENT		
Objectif	Promouvoir un aménagement et un urbanisme favorables à la santé		
Action	Développer la sensibilisation sur le volet santé dans l'aménagement		
Contexte	Dinan Agglomération est compétent sur des documents d'urbanisme transversaux. La mise en œuvre de ces documents doit-être réfléchi au prisme d'un urbanisme favorable à la santé, pouvant croiser différents enjeux (mobilités douces, inclusion, végétalisation...).		
Description de l'action	Intégrer un volet impact/ prise en compte de la santé dans les cahiers des charges d'AMO de projets d'aménagement ou de construction portés par Dinan Agglomération afin de sensibiliser les élus et techniciens de l'Agglomération à l'intégration de la santé.		
Participation citoyenne	Pas de participation directe du grand public		
Pilote de l'action	Dinan Agglomération	Partenaire(s)	1. Service Marchés Publics de DA
Public(s) visé(s)	Elus et techniciens	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	2027>2030	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	SCoT AEC PLUIH
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	1. Evolution des cahiers des charges avec volet « prise en compte de la santé »		

ACTION 15 : PROMOUVOIR LA NATURE ET LA VEGETALISATION AU SERVICE DE LA SANTE ET DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Axe 2	SANTE ENVIRONNEMENT
Objectif	Promouvoir un aménagement et un urbanisme favorables à la santé
Action	Promouvoir la nature et la végétalisation au service de la santé et de l'adaptation aux changements climatiques.
Contexte	<p>Une étude récente publiée fin 2024 par Santé Publique France a étudié les déterminants de santé environnementaux autres que la pollution de l'air et montré que les politiques publiques visant à augmenter le nombre d'espaces verts urbains, promouvoir les mobilités actives (marche et vélo), améliorer la qualité de l'air, et réduire le bruit des transports et la chaleur en ville se traduisent annuellement par des bénéfices importants pour la santé de l'ensemble des habitants de chaque métropole étudiée, en termes de mortalité, de morbidité, de recours aux soins et de gêne.</p> <p>L'artificialisation des sols se fait au détriment d'espaces naturels, agricoles et forestiers, qui sont des espaces favorables à la lutte contre les effets des changements climatiques (absorption du dioxyde de carbone, limite des risques d'inondation) et a un impact sur la perte de biodiversité.</p> <p>Les taux d'artificialisation des sols sont légèrement inférieurs sur Dinan Agglomération que sur la région Bretagne (données 2018).</p> <p>La végétalisation doit également être pensée au regard de ses impacts sur la santé sur les populations alentours (pollen, toxicité). Cet enjeu est d'autant plus prégnant dans un contexte de hausse du nombre de personnes allergiques aux pollens (la moitié de la population mondiale sera allergique d'ici 2050).</p> <p>Enfin, l'apparition de moustiques tigres en Bretagne, vecteur potentiel de maladie, est un enjeu qui nécessitera une vigilance sur le territoire de Dinan Agglomération et la mise en place d'actions de préventions.</p> <p>Le groupe de travail mis en place lors du renouvellement de ce CLS constate :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un manque de dispositifs d'informations sur le territoire sur la santé environnementale avec la nécessité d'un guichet unique afin de centraliser toutes les ressources disponibles - Le développement des écoles « ouvertes » <p>Dinan Agglomération participe via son CLS à une formation sur les cours d'école favorables à la santé organisée par l'ARS et dispensée par le CPIE du Pays de Brocéliande.</p> <p>Des ressources existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parc Naturel Régional (PNR) Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude : organise déjà des sorties nature en direction des publics scolaires et

	<p>grand public et porte un projet « promouvoir la santé et le bien-être des élèves, accompagnement des enseignants à éduquer à et dans la nature » sur 30 classes avec des perspectives d'essaimage. L'objectif est alors d'autonomiser les enseignants et de permettre l'acquisition de compétences notamment psycho sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atlas de la Biodiversité (en cours) - Ressources diverses en ligne : Plateforme Ma question, Portail de signalement du moustique tigre, Application Plantnet - Autres ressources : FREDON Bretagne, Réseau Bruded, Office Français de la Biodiversité (OFB)...
Description de l'action	<p>1. Expérimenter l'essaimage du projet Sainbiote</p> <p>Le projet Sainbiote (SANTé INTéractions BIODiversité Territoires) porté par l'URCPIE de Bretagne (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) a pour objectif principal de (re)créer des liens entre humains et nature via le media de la santé en développant une recherche-action. Il permet d'améliorer la santé des personnes tout en renforçant la préservation de la biodiversité.</p> <p>L'objectif de l'URCPIE est de permettre l'essaimage de ce projet sur d'autres territoires à la fin de l'expérimentation qui se termine en 2026.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de formations auprès des élus et agents des collectivités locales sur le thème santé et nature • Communiquer auprès des professionnels de santé et promouvoir les « prescri-nature ». • Déployer des actions de sensibilisation santé et nature à destination du grand public et/ou sur des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, jeunes, public précaires). Pour cela, une formation Flash pourra être organisé auprès des agents du PNR sur le volet santé. Le repérage de lieux accessibles sera nécessaire pour certains publics en situation de handicap par exemple. <p>2. Actions autour de la re-naturation, végétalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En lien avec la formation suivie par Dinan Agglomération sur la végétalisation des cours d'école : Lancer une enquête auprès des communes pour dresser un état des lieux des pratiques, projets, freins et leviers en matière de végétalisation. Cette enquête devra permettre d'identifier les besoins du territoire et de développer des actions de facilitation en conséquence (par exemple : diffusion d'outils, sensibilisation pour les professionnels et élus, mise en lien d'acteurs sur les sujets santé-nature ou encore pour le développement des classes à ciel ouvert...) • Travailler à l'intégration de la thématique santé dans les documentations de planification intégrant les enjeux environnementaux (ex : Scot AEC, PLUIH, atlas Biodiversité ...) et auprès des acteurs des collectivités locales (élus et agents) et paysagistes, afin de promouvoir des pratiques intégrant les enjeux climatiques, de gestion des déchets et de santé. • Création d'un guide de végétalisation intégrant les volets santé, gestion des déchets verts, alimentation et climat pour accompagner les collectivités locales et les habitants dans leurs choix de plantation. Ce guide permettra de définir des préconisations autour des essences végétales et des bonnes pratiques dans un souci de gestion optimisée des déchets verts, d'économie d'eau, de création d'îlots de fraîcheur et d'évitement d'espèces allergènes, toxiques

	et/ou invasives. Ce guide pourra être diffusé auprès des professionnels de l'immobilier (aménageurs, promoteurs, architectes...) qui sont des acteurs de communication et de sensibilisation des citoyens.		
Participation citoyenne	Information des usagers Possibilité de consultation ou participation pour action 1		
Pilote de l'action	1. PNR Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude 2. Dinan Agglomération	Partenaire(s)	1. Centre social, Noz Deiz, CAPT AIR Bretagne, CCAS, MSP, ESMS, Future CPTS, Fondation Saint-Jean-de-Dieu, Hôpital.. 2. Communes, Services de DA concernés, EN et DDEC (sous réserve) CPAM 22
Public(s) visé(s)	1. Publics vulnérables Médecins généralistes 2. Ecoles du territoire, collectivités locales, aménageurs, paysagistes, citoyens...	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	SCOT AEC- Fiche action « Mettre en place une végétalisation au service de l'adaptation au changement climatique »
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'ateliers nature mis en place en direction des publics vulnérables, nombre et origine des participants par atelier 2. Création du guide de végétalisation 3. Réalisation d'un diagnostic sur les pratiques de végétalisation des communes (focus sur les cours d'école) 4. Nombre d'écoles du territoire concernées par une opération d'aménagement de sa cours d'école /pratiquant la classe dehors 		

ACTION 16 : LIMITER L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS PENDANT LA PERIODE DES 1000 PREMIERS JOURS DE VIE

Axe 2	SANTE ENVIRONNEMENT		
Objectif	Promouvoir un aménagement et un urbanisme favorables à la santé		
Action	Limitier l'exposition aux perturbateurs endocriniens notamment pendant la période des 1000 premiers jours de vie		
Contexte	<p>Un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange de substances qui altère les fonctions du système endocrinien (capable de mimer, bloquer ou modifier le fonctionnement de nos hormones, même à très faibles dose) et, de ce fait, induit des effets nocifs sur la santé d'un organisme intact, de ses descendants ou de (sous-)populations (OMS).</p> <p>Adoptée en 2019, la deuxième Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens (SNPE 2) est une composante du PNSE 4 (Plan National Santé Environnement). La SNPE 2 est achevée à ce jour mais un plan national est en cours d'élaboration. L'objectif principal de la SNPE 2 était le suivant : réduire l'exposition des populations et de l'environnement aux perturbateurs endocriniens, en renforçant la réglementation, la formation et l'information et en améliorant la connaissance sur ces substances.</p> <p>Le groupe de travail mis en place lors du renouvellement de ce CLS souligne un enjeu de prévention sur les perturbateurs endocriniens, et ce plus particulièrement durant la période des 1 000 premiers jours de vie.</p>		
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dresser un état des lieux des ressources locales (ex. chambre pédagogique sur la santé environnement du centre périnatal de proximité). 2. Accompagner les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants de Dinan Agglomération dans le cadre d'un accompagnement par une structure experte (AAP ARS avec Primum Nocere ou la CPAM) : diagnostic des pratiques, identification des actions prioritaires, sensibilisation des professionnels et des parents. L'extension de ce projet à d'autres acteurs pourra être envisagée : secteur public, RPE... 3. Communiquer et sensibiliser les parents du territoire sur le thème de la santé environnement et sur les 1000 premiers jours de vie (ex. via les crèches, via les actions menées par l'agglomération sur la parentalité...). 		
Participation citoyenne	Information : usagers sensibilisés		
Pilote de l'action	Dinan Agglomération	Partenaire(s)	Capt'Air Bretagne Mutualité Française Bretagne CPAM MDD MSPU Lib&Rance Communes

Public(s) visé(s)	Elus Agents d'entretien Professionnels de la petite enfance Parents Professionnels de la santé	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	2026-2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens (SNPE 2)
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Moyens humains d'animation d'action		
	<u>Financeurs sollicités</u> CPAM ARS (AAP et CPOM des structures sollicitées) CAF		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	Mise en œuvre de nouvelles actions en santé environnement au sein des crèches de Dinan Agglomération. Evolution du scoring en santé environnement au sein des crèches. Nombre de communication auprès de parents sur les bonnes pratiques en SE. Satisfaction des parents sur les informations et outils transmis sur les bonnes pratiques en SE.		

Axe 3 : ORGANISATION DES PARCOURS DE SOIN ET ATTRACTIVITE DES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Problématique

L'organisation des parcours de soin est un enjeu majeur pour assurer une prise en charge efficace, coordonnée et adaptée aux besoins des patients. Dans un contexte de vieillissement de la population, d'augmentation des maladies chroniques et de tensions sur les ressources humaines en santé, il est essentiel de fluidifier les parcours et de garantir un accès équitable aux soins.

Parallèlement, les métiers du soin et de l'accompagnement (médecins, infirmiers, aides-soignants, travailleurs sociaux, etc.) font face à une crise d'attractivité. Le manque de reconnaissance, la pénibilité des conditions de travail et la difficulté à recruter des professionnels menacent la qualité et la continuité des soins.

Constats partagés

Le territoire de Dinan Agglomération présente les caractéristiques suivantes :

- **Des besoins de santé en lien avec :**
 - Le vieillissement de la population : En 2021, 34,1 % des habitants avaient 60 ans ou plus, contre 29,3 % en 2010, on note une hausse notable des personnes âgées de 75 ans et plus, passant de 11,7 % en 2010 à 12,7 % en 2021.
 - Des difficultés aux soins exacerbées pour les personnes vulnérables (personnes en situation de précarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap, migrants, gens du voyage, demandeurs d'asile...)
- **Une offre de soins sous tension avec des disparités territoriales :**
 - Un accès inégal aux professionnels de santé : certaines zones sont sous-dotées, notamment pour les kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et sages-femmes. Pour les médecins généralistes : 12 communes sont en Zone d'Intervention Prioritaire, 2 en Zone d'Accompagnement Régional, 35 en Zone d'Action Complémentaire et 15 communes sont en Zone de Vigilance et ne peuvent octroyer d'aides à l'installation de médecins.
Selon Rézone, sur la période du 1^{er} juillet au 30 juin 2024, le nombre de patients de 17 ans et plus sans médecin traitant sur le territoire de Dinan Agglomération est de 10,3 %³ (8 840 patients) (part inférieure au département et à la France, respectivement 11,6 % et 11,4 %, très légèrement inférieur à la région (10,1 %)).
 - Des densités de médecins spécialistes inférieures à la moyenne nationale (ophtalmologues, gynécologues, psychiatres libéraux et dermatologues-vénérologues). L'enquête auprès des habitants fait ressortir des difficultés à consulter plus particulièrement des dermatologues, ophtalmologues, dentistes et gynécologues.
 - Un vieillissement des professionnels de santé : 22,5 % des médecins généralistes ont plus de 60 ans, ce qui annonce des départs en retraite importants dans les prochaines années.
- **Des difficultés de recrutement et une attractivité à renforcer :**
 - Médecins généralistes : Malgré la présence de 8 MSP, d'1 ESP et d'un centre de santé municipal, certaines communes restent en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), nécessitant des mesures d'attractivité spécifiques.
 - Chirurgiens dentistes : exceptées les zones de Dinan, Quévert et Beaussais sur mer, tout le reste de l'EPCI est en zone sous-dotée ou très sous-dotée.
 - Professions paramédicales : la situation est contrastée, avec un bon maillage infirmier mais des fragilités pour les kinésithérapeutes classés en zone sous-dotée ou très sous-dotée à l'exception de Dinan et des communes alentours.

³ A noter que 61% des communes sont neutralisées (environ 31 000 habitants), malgré tout l'indicateur est interprétable dans la mesure où les résultats portent sur environ 71 000 habitants. Les indicateurs calculés sur la population consommante sont disponibles pour les codes communes ramenant au moins 50 consommateurs dans la base de données. Les ratios et dénombrements sont affichés dès lors que les populations ciblées sont constituées d'au moins 11 individus statistiques dans le respect des exigences de la CNIL. Ainsi, certains indicateurs sont donc calculés avec un nombre de données manquantes relativement important. <https://rezonepts.ameli.fr/>

- Besoin de promotion des métiers du soin et de l'accompagnement auprès des jeunes et des étudiants pour anticiper les besoins futurs.
- Les établissements sociaux et médicosociaux observent également un défaut d'attractivité et un turn-over de leur personnel soignant.

Le CLS1 de Dinan Agglomération a intégré un axe dédié « Accès aux soins » avec 3 objectifs :

- Amélioration de la coordination des acteurs du soin et le lien ville hôpital,
- Proposer des parcours pluriprofessionnels autour des patients fragiles
- Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé et soutenir les démarches de regroupement

Son évaluation a permis de montrer que toutes les actions ont été mises en œuvre, avec la mise en place du DAC par exemple. Certaines d'entre elles sont à poursuivre au sein de ce CLS2.

Enjeux prioritaires du territoire

- Promouvoir l'attractivité du territoire pour renforcer l'offre de soins avec l'installation de nouveaux professionnels de santé
- Promouvoir et valoriser l'exercice coordonné
- Renforcer l'attractivité des structures ESMS et d'aides à domicile en revalorisant les métiers du soin et de l'accompagnement

Synthèse des objectifs et actions de l'AXE 3

Objectif 1 : Favoriser l'attractivité du territoire pour renforcer l'offre de soins et les parcours de santé	
Action 17	Attirer de nouveaux professionnels de santé
Action 18	Soutenir et favoriser l'exercice coordonné et le travail en réseau
Objectif 2 : Promouvoir les filières professionnelles des métiers du soin, du médico-social et de l'accompagnement	
Action 19	Renforcer l'attractivité des structures ESMS et d'aides à domicile en revalorisant les formations et les métiers du soin et de l'accompagnement

Objectif 3.1 : Favoriser l'attractivité du territoire pour renforcer l'offre de soins et les parcours de santé

Problématique

Le zonage des professionnels de santé libéraux est contrasté sur le territoire de Dinan Agglomération (cf. ci-dessus).

L'agglomération n'est pas pour l'instant pas couverte par une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) (projet en cours) mais dispose de 8 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), d'1 Equipe de Soins Primaires (ESP), d'un centre de santé municipal et de plusieurs centres de soins infirmiers et dentaire.

Le territoire dispose de plusieurs établissements de santé : CH Dinan (GHT Rance Emeraude), Polyclinique du Pays de Rance, Fondation Saint-Jean-de-Dieu.

L'étude menée par le Conseil National de l'Ordre des médecins « Enquête sur les déterminants à l'installation : des freins à lever pour accompagner les internes et jeunes médecins à exercer dans les territoires » en 2019 (<https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse/enquete-determinants-installation>) met en avant les éléments suivants :

- 75% des internes envisagent un mode d'exercice libéral, contre 19 % en activité salariée pure. Dans les faits, seuls 12 % des nouveaux inscrits à l'Ordre des médecins en 2018 exercent en libéral, quand 62 % sont salariés.
- Pour les internes comme pour les médecins remplaçants, l'installation est étroitement liée à la dimension territoriale. Respectivement 62 % et 57 % d'entre eux considèrent que la qualité des services publics est un facteur essentiel dans leur décision de s'installer dans un territoire. La dimension familiale est également primordiale à leurs yeux, 61 % et 60 % affirmant que la proximité familiale pèse fortement dans leur choix.
- L'exercice groupé, dans le cadre d'une activité mixte, libérale en groupe ou en maison de santé pluridisciplinaire, est largement plébiscité par les internes (72 %). A l'inverse, l'exercice libéral seul n'est envisagé que par 3 % d'entre eux. Outre l'exercice groupé, les jeunes médecins souhaitent pouvoir disposer d'un réseau de professionnels de santé sur le territoire, sur lequel s'appuyer, point déterminant pour 81 % des internes et 87 % des remplaçants. La recherche d'un équilibre vie privée - vie professionnelle est particulièrement saillante chez les internes et remplaçants. Pour respectivement 82 % et 87 % d'entre eux, les horaires et le rythme de travail ont un impact sur la décision du lieu et du mode d'installation. Chez les médecins installés, cette attente est plus en retrait (46 % tout à fait ou plutôt déterminants).

Selon les études réalisées par le service statistique du Ministère de la santé auprès des médecins, le choix du salariat, le plus souvent dans le cadre d'un exercice en groupe, s'explique par le souhait des jeunes médecins de disposer d'un meilleur rythme de travail et d'horaires moins contraignants

Ces dernières années, l'organisation des soins primaires s'est modifiée avec l'arrivée de « nouveaux métiers » : infirmiers Asalée, assistants médicaux et infirmiers en pratique avancée. L'objectif est de permettre aux médecins généralistes de déléguer des tâches afin de gagner du temps et ainsi la possibilité d'accueillir davantage de patients.

Constats partagés

Comme de nombreux territoires à dominante rurale ou semi-rurale, Dinan Agglomération fait face à des défis importants en matière d'accès aux soins et d'attractivité médicale.

La baisse progressive du nombre de professionnels de santé en exercice, combinée au vieillissement de la population, renforce la nécessité d'organiser des parcours de santé efficaces, coordonnés, et de proximité. Cette situation impose une stratégie globale visant à attirer, installer, fidéliser et mettre en réseau les professionnels de santé.

Le diagnostic qualitatif pointe :

- Un manque de professionnels de santé sur le territoire induisant parfois des retards de diagnostic :
 - Médecins généralistes notamment pour les nouveaux arrivants à Dinan Agglomération qui ne trouvent pas de médecins traitants
 - Médecins spécialistes : gynécologues, dermatologue, allergologue, ophtalmologiste (pour les urgences, nécessité de se rendre sur Rennes, pas de prise en charge sur Dinan)
 - Des délais d'attente pour la réalisation d'examen : mammographie, IRM
- Un problème d'accessibilité aux soins au sens de la mobilité
- Les élus ont cité l'accès aux soins comme un enjeu important lors de l'enquête réalisée pour l'évaluation du CLS 1
- Les habitants décrivent des difficultés à consulter les professions suivantes : Dermatologue, ophtalmologue, dentiste, gynécologue, orthophonistes
- Un manque de dispositifs « d'aller vers » (médical, médico-social, social) ou pour l'accompagnement des retours à domicile (via notamment la création d'une Plateforme Opérationnelle de Parcours telle que celle de Saint-Malo).
- Un besoin de sensibilisation des professionnels de santé aux nouveaux métiers (IPA, assistants médicaux...)

Objectifs à atteindre

- Mettre en avant les atouts du territoire en termes de qualité de vie et offre de services
- Favoriser l'installation des jeunes médecins sur le territoire
- Favoriser l'interconnaissance entre les professionnels de santé
- Promouvoir et valoriser les regroupements professionnels
- Promouvoir la maîtrise de stages
- Promouvoir les nouveaux métiers de santé (infirmiers en pratique avancée, assistants médicaux, etc)
- Renforcer le nombre de professionnels en exercice sur le territoire

ACTION 17 : ATTIRER DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTE

Axe 3	ORGANISATION DES PARCOURS DE SOIN ET ATTRACTIVITE DES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT
Objectif	Favoriser l'attractivité du territoire pour renforcer l'offre de soins et les parcours de santé
Action	Attirer de nouveaux professionnels de santé
Contexte	<p>La baisse progressive du nombre de professionnels de santé en exercice, combinée au vieillissement de la population, renforce la nécessité d'organiser des parcours de santé efficaces, coordonnés, et de proximité.</p> <p>L'Agence Régionale de Santé a défini les zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin généraliste. Le dernier zonage médecin est entré en vigueur le 13 décembre 2023 : 12 communes sont en Zone d'Intervention Prioritaire, 2 en Zone d'Accompagnement Régional, 35 en Zone d'Action Complémentaire et 15 communes sont en Zone de Vigilance et ne peuvent octroyer d'aides à l'installation de médecins.</p> <p>Cette situation impose une stratégie globale visant à attirer, installer, fidéliser et mettre en réseau les professionnels de santé.</p>
Description de l'action	<p>Promouvoir l'accueil d'internes, de stagiaires, de remplaçants :</p> <p>Organisation d'un temps de convivialité « Rendez-vous de la santé » pour les internes (en médecine générale et hospitaliers (CH et Saint-Jean-de-Dieu) et remplaçants pour favoriser leur intégration, renforcer leur réseau professionnel et leur donner envie de s'installer sur le territoire. Il pourrait s'organiser de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du territoire, des structures de santé (MSP, CDS, ESP, CPTS) et des opportunités professionnelles • Rencontre avec les élus, professionnels de santé et acteurs du système de soins • Présentation des partenaires du territoire pouvant faciliter leur exercice (Dispositif d'Appui et de Coordination Rance-Emeraude, etc...) • Stands avec témoignages de médecins installés et remplaçants, information sur les aides à l'installation (ARS, CPAM...) • Adaptation spécifique à Dinan Agglomération du guide d'accueil pour les candidats à l'installation dans les Côtes d'Armor (réalisation par Côtes d'Armor Destination) pourra être réalisée et diffusé aux internes et remplaçants
Participation citoyenne	

Pilote de l'action	Dinan Agglomération	Partenaire(s)	Professionnels de santé libéraux médicaux et paramédicaux Centre de santé, MSP, ESP, Centres de santé dentaires et infirmiers, Future CPTS, CPAM 22, MSA, ARS Elus des différentes communes IFSI, CH / GHT Rance Emeraude, Fondation Saint-Jean-de-Dieu Département de médecine générale de la faculté de Rennes Département des Côtes d'Armor Côtes d'Armor Destination
Public(s) visé(s)	Etudiants en santé Jeunes diplômés en santé Remplaçants	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Ma santé 2022 PRS 2023-2028 Objectif 1.3 « Favoriser les recrutements et l'attractivité des métiers de la santé »
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS		
Dispositif suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de « Rendez-vous de la santé » organisés • Nombre de partenaires mobilisés • Nombre d'internes et remplaçants participant • Satisfaction des participants aux rendez-vous de la santé sur l'événement 		

ACTION 18 : SOUTENIR ET FAVORISER L'EXERCICE COORDONNE ET LE TRAVAIL EN RESEAU

Axe 3	ORGANISATION DES PARCOURS DE SOIN ET ATTRACTIVITE DES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT
Objectif	Favoriser l'attractivité du territoire pour renforcer l'offre de soins et les parcours de santé
Action	Soutenir et favoriser l'exercice coordonné et le travail en réseau
Contexte	<p>Le territoire de Dinan Agglomération connaît des difficultés d'accès aux soins. La situation risque de s'aggraver dans les années à venir, avec des départs de médecins généralistes non compensés par des arrivées.</p> <p>Pour renforcer l'attractivité d'un territoire, l'accompagnement à la mise en place des structures d'exercice coordonné constitue un levier important permettant de mettre en place de meilleures conditions d'exercice pour les professionnels de santé, modalités d'exercice privilégiées par les jeunes médecins.</p> <p>L'agglomération n'est pour l'instant pas couverte par une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) (projet en cours). Elle dispose de 8 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), 1 Equipe de Soins Primaires (ESP) d'un centre de santé municipal et de plusieurs centres de soins infirmiers et dentaire.</p>
Description de l'action	<p>1. Aider au projet de la création de la future CPTS sur le territoire (lien et coordination entre CLS et CPTS) et y inclure les MSP du territoire. Une CPTS est en cours d'élaboration sur le territoire de Dinan Agglomération, son territoire d'intervention projeté sera le même que celui du territoire du CLS. La réunion de lancement a eu lieu le 5 mars 2025. De la coordination et des mutualisations sont à faire avec le CLS comme par exemple le partage du diagnostic local de santé réalisé dans le cadre du CLS fin 2024. La coordinatrice CLS apporte un soutien logistique à l'organisation des réunions et y participe.</p> <p>2. Promouvoir et valoriser les regroupements professionnels : MSP / MSPU, ESP, CDS Poursuivre la communication auprès des élus menés lors du CLS 1 afin qu'ils puissent relayer l'intérêt de travailler de façon coordonnée et connaître la politique d'accompagnement de l'Agence régionale de santé : diffusion de la plaquette sur les modes d'exercices coordonnés : Équipes de Soins Primaires (ESP), Maison de Santé Pluri professionnels (MSP), Centre de Santé (CDS). Informer sur le site PAPS (Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé) et les aides à l'installation possibles. Orienter les acteurs vers les dispositifs de soutien existants (ARS, CPAM, MSA).</p>

	<p>3. Informer sur les nouvelles modalités d'exercice, de partage de tâches et de nouvelles fonctions pouvant permettre de dégager du temps médical.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans un premier temps, réalisation d'un état des lieux de ces nouveaux professionnels exerçant sur le territoire (IPA, assistants médicaux, infirmiers Asalée), ces informations pourront être fournies par l'ARS, la CPAM et l'association Asalée. • Dans un second temps, le CLS et la future CPTS se rapprocheront de médecins généralistes en exercice du territoire ou non qui collaborent avec des assistants médicaux et/ou IPA et/ou infirmiers Asalée afin que ces derniers puissent partager leur retour d'expériences avec les professionnels du territoire notamment médecins généralistes et infirmiers. L'objectif est d'informer et sensibiliser, à partir d'exemples concrets, sur les missions de ces nouvelles professions, les bénéfices du travail en collaboration dans la pratique, les écueils à prendre en compte.... <p>Les réunions pourraient avoir lieu sur le temps du midi ou en soirée. Des enregistrements « Capsules vidéo » pourraient être faites et diffusées.</p>		
Participation citoyenne			
Pilote de l'action	<p>1. Dinan Agglomération</p> <p>2. ARS, CPAM, MSA</p>	Partenaire(s)	<p>Future CPTS Dinan Agglomération CPAM, MSA ARS Professionnels de santé libéraux médicaux et paramédicaux Centre de santé, MSP, centre de soins dentaires, centres de soins infirmiers Association Asalée CH / GHT Rance Emeraude, Fondation Saint-Jean-de-Dieu, Polyclinique du Pays de Rance URPS</p>
Public(s) visé(s)	Professionnels de santé	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	<p>1. 2025</p> <p>2. 2025-2029</p> <p>3. 2026</p>	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	<p>Ma santé 2022</p> <p>PRS 2023-2028 « Favoriser les recrutements et l'attractivité des métiers de la santé »</p>
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		

<p>Dispositif de suivi/évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils - Indicateurs de suivi 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Aide au projet de la création de la future CPTS</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Aide et soutien apportée par la coordinatrice du CLS 2. <u>Promouvoir et valoriser les regroupements professionnels</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de MSP et centres de santé sur le territoire 3. <u>Information sur les nouveaux métiers</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de retours d'expériences réalisées : nombre de participants • Evolution du nombre d'assistants médicaux, IPA, Asalée sur le territoire
--	---

Objectif 3.2 : Promouvoir les filières professionnelles des métiers du soin, du médico-social et de l'accompagnement

Problématique

La population de Dinan Agglomération est vieillissante avec un indice de vieillissement de 123 contre 86 au niveau national selon l'INSEE avec des disparités sur le territoire (la couronne dinannaise et le littoral concentrent une population vieillissante plus importante). La part des personnes de plus 75 ans est en hausse depuis des dizaines d'années.

Le taux d'équipement en places d'EHPAD sur le territoire des Côtes d'Armor est favorable par rapport à la région Bretagne et à la France Métropolitaine. En revanche, le territoire est moins doté en places d'hébergement hors EHPAD.

Le département des Côtes d'Armor se situe proche du taux français concernant la part de la population de 5 à 59 ans se déclarant en limitation sévère d'activité (6,8 % contre 6,7 % selon la DREES en 2021).

Selon le collectif Tous & Go, Dinan Agglomération compte environ 15 000 personnes en situation de handicap dont 4 000 au sein de la population active, soit 10 % de celle-ci.

De nombreuses ressources médico-sociales sont présentes :

- 5 associations qui gèrent un total de 22 structures dans le champ du handicap : Quatre Vaulx, Les Mouettes, les Vallées, Coallia, Adapei Les Nouelles et Voir ensemble.
- 22 établissements d'accueil des personnes âgées dépendantes
- 7 structures d'accueil et de services pour les personnes âgées

Cependant les métiers du soin et de l'accompagnement rencontrent des difficultés de recrutement supérieures à la moyenne. Même si les projets d'embauche augmentent, la plupart des métiers de la santé et de l'action sociales sont en tension (*source : France Travail*) particulièrement pour certains métiers comme les aides à domicile- aides ménagères et les aides-soignants dont les besoins augmentent pour répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population, au développement des services à domicile ou à la mise en place de nouveaux protocoles de soin ou d'accompagnement social.

Selon le Gref Bretagne, les aides à domicile et aides ménagères, les aides-soignants, les infirmiers sont les principaux métiers recherchés dans le domaine de la santé et de l'action sociale, les difficultés de recrutements se sont fortement intensifiées depuis la crise Covid.

Pour les métiers d'aides-soignants ou d'infirmiers, les difficultés de recrutement sont liées à la fois à un manque de main d'œuvre disponible et à la nécessité d'avoir un diplôme spécifique pour exercer le métier.

Constats partagés

Les structures ESMS et d'accompagnement à domicile du territoire de Dinan Agglomération observent un manque de personnels dans leurs établissements et des difficultés de recrutement avec :

- une évolution des aspirations des jeunes salariés (ne recherchent pas de CDI, souhait de travailler ponctuellement)
- un souhait de postes partagés (public / libéral) pour certaines professions médicales
- pour conséquence des équipes dans les structures instables et des équipes en place surchargées

Il est noté un vrai besoin de revaloriser les métiers du médico-social.

D'autres facteurs ont été pointés comme aggravant le manque de professionnels :

- Des territoires de l'Agglomération en tension au niveau logements (en nombre et en prix du loyer) et certains territoires peu attractifs pour de jeunes couples ou célibataires pouvant expliquer les difficultés rencontrées pour recruter dans certaines zones
- Des difficultés de mobilité observées pour certains jeunes pour se rendre sur leur lieu de travail quand ils ne sont pas véhiculés.

Objectifs à atteindre

- Sensibiliser et informer sur les métiers du soin et de l'accompagnement
- Faire évoluer les représentations autour ces métiers
- Rendre le secteur des personnes âgées plus attractif
- Susciter des vocations auprès des jeunes du territoire vers une orientation vers les métiers du soin et de l'accompagnement

ACTION 19 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES STRUCTURES ESMS ET D'AIDES A DOMICILE EN REVALORISANT LES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Axe 3	ORGANISATION DES PARCOURS DE SOIN ET ATTRACTIVITE DES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT
Objectif	Promouvoir les filières professionnelles des métiers du soin, du médico-social et de l'accompagnement
Action	Renforcer l'attractivité des structures ESMS et d'aides à domicile en revalorisant les formations et les métiers du soin et de l'accompagnement
Contexte	<p>Le diagnostic qualitatif pointe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un point de vigilance par rapport au manque de personnel qui peut toucher le secteur médico-social dont les structures d'accueil pour personnes âgées dépendantes - un besoin de revaloriser certains métiers devenus moins attractifs - il apparaît que les personnes en situation de handicap rencontrent des barrières à l'accès aux soins - des habitants dont le vieillissement est une thématique qui les préoccupe <p>Les ESMS du territoire soulignent les difficultés de recrutement rencontrées et la stabilité des équipes par l'insuffisance parfois de personnel suffisamment formé.</p> <p>Les organismes de formation font part de difficultés à remplir les formations proposées par manque de candidats.</p>
Description de l'action	<p>Recenser les actions existantes et étudier les actions à mener, comme par exemple :</p> <p>1. Communiquer de façon positive sur les établissements sociaux et médicosociaux (ESMS) et sur les structures de soins et d'accompagnement à domicile</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recenser les « belles initiatives » déployées dans les ESMS et structures d'accompagnement à domicile du territoire pour s'inspirer mutuellement, valoriser l'existant (les projets d'établissement et spécificités innovantes) et changer l'image de ces structures - de partager ce recensement via notamment les réseaux sociaux et certains événements (rassemblant des jeunes comme Bobital déraillé par exemple) - se rapprocher des étudiants en BTS Communication au lycée Notre Dame de La Victoire à Dinan pour les faire travailler sur des outils de communication adaptés afin de toucher le public jeune et leur donner envie de s'orienter vers les métiers du soin et de l'accompagnement (ex : capsule vidéo...) - travailler en lien avec « Cotes d'Armor Destination » (notamment par exemple autour du guide d'accueil « s'installer en Côtes d'Armor », pour le décliner localement)

	<p>2. Favoriser l'interconnaissance entre les professionnels et les missions et compétences de chaque professionnel.</p> <p>Afin de favoriser l'interconnaissance, développer un programme tel que « Vis ma Vie ». Le principe consiste à faire découvrir le quotidien d'un autre métier ou d'une autre spécialité au sein du secteur médical et médico-social, ceci afin de renforcer la compréhension interprofessionnelle, améliorer la collaboration et favoriser une meilleure coordination des prises en charge des patients. (Exemple : missions d'un SSIAD et d'un SAD...) Ces actions pourraient être valorisées lors de la Semaine du soin et de l'accompagnement (en avril chaque année) avec ateliers, vie ma vie...</p> <p>3. Travailler la question de la formation et l'attractivité via les espaces de rencontre entre structures (Ramses pour les EHPAD et GCSMS Rance Emerald pour le domicile) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler la question des postes mutualisés entre structures pour certains métiers du soin ou support car les besoins peuvent porter sur des temps partiels - Organiser et mutualiser régulièrement des jobs dating sur l'ensemble du territoire pour le recrutement de personnel soignant - Organiser des formations mutualisées afin de favoriser l'interconnaissance entre professionnels travaillant en structure et à domicile - Promouvoir les stages en immersion d'aides à domicile (financement possible par France Travail) - Communiquer sur les passerelles existantes entre les métiers <p>4. Proposer des formations découvertes des métiers du soin et accompagnement ou formations pour reconversion (ex pour bénéficiaires du RSA) et organiser des événements pour valoriser les métiers auprès de différents publics en lien avec les stagiaires DAES.</p> <p>5. Organiser des parcours découverte des métiers de la santé au sein de structures</p> <p>Les publics ciblés sont les jeunes : lycéens plutôt en seconde à l'occasion du stage de fin d'année de seconde et ceux fréquentant la Mission Locale. Les structures proposant des lieux de stage pourraient être : le CH (service hors soins tels que le service de biologie, la pharmacie, la radiologie, la blanchisserie...), les services d'aide à domicile...</p>		
Participation citoyenne			
Pilote de l'action	<p>Association Le Connétable</p> <p>Cap Autonomie 22</p> <p>CLPS</p>	Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau Ramses regroupant les directeurs d'EHPAD (futur GCSMS) • GCSMS Rance Emerald Domicile (structures d'aides à domicile) • FNADEPA Côte d'Armor (Fédération nationale des directeurs d'établissements et de services pour personnes âgées)

			<ul style="list-style-type: none"> • ESMS du territoire • Structures de soins, d'aide et d'accompagnement à domicile Handicap 22 • Appui Santé Rance Emeraude • Future CPTS du territoire • Région Bretagne
Public(s) visé(s)	Personnels d'ESMS et structures du soin et aide à domicile Demandeurs d'emploi Public jeune	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	2026	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Ma santé 2022 PRS 2023-2028 « Favoriser les recrutements et l'attractivité des métiers de la santé »
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Budget pour des événements de promotion des formations et métiers. Budget pour création d'outils de communication		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS (FIR) Dinan Agglomération (CLS)		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Outil créé pour communiquer, mode de diffusion • Nombre de participants et d'échanges réalisés • Niveau de satisfaction des participants • Nombre de sessions de formations mises en place sur le territoire, nombre de participants • Parcours mis en place, nombre de bénéficiaires par an 		

Axe 4 : POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS

Problématique

Les populations vulnérables sont des groupes de personnes exposées à un risque accru de mauvais état de santé en raison de facteurs sociaux, économiques, géographiques, environnementaux ou médicaux.

Selon l'OMS, la vulnérabilité en santé peut résulter d'inégalités structurelles qui limitent l'accès à la prévention, aux soins, ou à une vie en bonne santé.

Les « populations vulnérables et leurs aidants » comprennent les groupes de population suivants : jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité, demandeurs d'asile, gens du Voyage, aidants...

Ces populations peuvent faire face à :

- des déterminants sociaux de santé défavorables (logement, emploi, éducation...)
- un accès réduit aux soins (barrières linguistiques, financières, géographiques)
- une discrimination ou stigmatisation
- des conditions de vie précaires ou instables

Les principales problématiques rencontrées :

1. Accès aux soins

- Difficultés financières, couverture sociale insuffisante
- Méconnaissance des droits ou des dispositifs
- Barrières culturelles ou linguistiques

2. Inégalités sociales et territoriales

- Concentration de la précarité dans certains territoires (quartiers prioritaires, zones rurales)
- Moindre offre de soins ou services publics dans certains lieux

3. Surmortalité ou morbidité évitable

- Maladies chroniques plus fréquentes et moins bien prises en charge
- Dépistages insuffisants

4. Isolement social et méfiance envers les institutions

- Retrait des dispositifs traditionnels de prévention
- Détresse psychologique ou souffrance sociale non exprimée

5. Besoin d'aller-vers

- Nécessité de déployer des actions mobiles ou de proximité (ex. : médiation en santé, équipes mobiles, santé communautaire)

Le **Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies 2023-2028** (PRAPS) s'inscrit dans le Projet Régional de Santé (PRS), déclinant pour les personnes en situation de précarité les objectifs définis par le Schéma Régional de Santé (SRS). Il s'attache à « favoriser un accès facilité et égalitaire à la prévention, à la promotion de la santé et au système de santé, et d'améliorer la cohérence dans le parcours de santé et de vie et de santé des personnes les plus démunies ».

Le **PRAPS 2023-2028** est décliné en 5 axes :

- Axe 1 : Poursuivre l'adaptation de l'offre santé-précarité et en améliorer la lisibilité
- Axe 2 : Adapter les démarches de prévention à destination des personnes en situation de précarité
- Axe 3 : Accompagner les personnes au plus près de leur lieu de vie pour faciliter leur accès aux soins de droit commun
- Axe 4 : Prévenir les situations de rupture
- Axe 5 : Agir pour la santé des personnes détenues et sortantes de prison

Constats partagés

Le CLS1 avait intégré un axe dédié « Populations vulnérables et leurs aidants » avec des objectifs relatifs au repérage des situations de vulnérabilité, l'amélioration de l'inclusion dans la cité des personnes en situation de handicap et des personnes en souffrance psychique et le renforcement du soutien aux aidants non professionnels. Son évaluation a permis de montrer que sur les 6 actions, 2 n'ont pas démarré, 1 a été engagée avec des perspectives de poursuite et 3 actions sont terminées.

Enjeux prioritaires du territoire

- Renforcer les connaissances sur les populations vulnérables et améliorer l'interconnaissance entre les acteurs
- Accroître l'inclusion des personnes en situation de handicap et renforcer le soutien aux aidants
- Agir en faveur des personnes âgées et renforcer le soutien aux aidants
- Mieux prendre en compte les situations de précarité ou de pauvreté

Synthèse des objectifs et actions de l'AXE 4

Objectif 1 : Renforcer les connaissances sur les populations vulnérables et améliorer l'interconnaissance entre les acteurs	
Action 20	Renforcer la sensibilisation et la connaissance des populations vulnérables
Objectif 2 : Accroître l'inclusion des personnes en situation de handicap	
Action 21	Favoriser l'accès aux dispositifs pour les personnes en situation de handicap
Objectif 3 : Agir en faveur des personnes âgées	
Action 22	Rendre les personnes âgées actrices
Objectif 4 : Renforcer le soutien aux aidants	
Action 23	Poursuivre le soutien aux aidants et l'accès aux dispositifs de répit
Objectif 5 : Mieux prendre en compte les situations de précarité ou de pauvreté	
Action 24	Développer l'accès aux services au plus près des publics précaires
Action 25	Mener des actions de prévention en santé sur l'aire d'accueil permanente des gens du voyage de Quévert

Objectif 4.1 : Renforcer les connaissances sur les populations vulnérables et améliorer l'interconnaissance entre les acteurs

Problématique

Dinan Agglomération, dans le cadre de son Contrat Local de Santé (CLS), a identifié l'accompagnement des **populations vulnérables** comme un enjeu prioritaire pour améliorer l'accès aux soins et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le territoire présente une diversité de situations de vulnérabilité : précarité, isolement, vieillissement, handicap, troubles psychiques, migration, etc. Certaines de ces personnes restent **invisibles** ou **peu identifiées** par les acteurs locaux, ce qui limite la pertinence et l'efficacité des réponses apportées.

De plus, la **méconnaissance des dispositifs existants, des profils spécifiques de vulnérabilité ou encore des relais de terrain** constitue un frein à la coordination entre les professionnels (santé, social, médico-social, éducation, justice, etc.).

Cette démarche vise à **renforcer le maillage territorial** et à **améliorer la prise en charge et l'orientation des publics vulnérables** vers les bons interlocuteurs, tout en développant une approche inclusive et bienveillante.

Constats partagés

Le diagnostic qualitatif pointe les constats suivants :

- Un besoin d'interconnaissance des publics, des structures prenant en charge ces publics, méconnaissance des ressources pour les élus, professionnels, aidants
- Une difficulté de repérage des personnes les plus vulnérables

Objectifs à atteindre

- Renforcer les connaissances sur les populations vulnérables
- Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs
- Mieux repérer et qualifier les situations de vulnérabilité sur le territoire
- Favoriser une culture partagée autour de la notion de vulnérabilité
- Valoriser les actions innovantes et les ressources locales

ACTION 20 : RENFORCER LA SENSIBILISATION ET LA CONNAISSANCE DES POPULATIONS VULNERABLES

Axe 4	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectif	Renforcer les connaissances sur les populations vulnérables et améliorer l'interconnaissance entre les acteurs
Action	Renforcer la sensibilisation et la connaissance des populations vulnérables
Contexte	<p>Les populations vulnérables, telles que les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les migrants, ou celles vivant dans la précarité, rencontrent souvent des difficultés d'accès aux soins, aux services sociaux, ou à une prise en charge adaptée. La méconnaissance de leurs besoins spécifiques par les élus locaux et les professionnels de santé peut constituer un frein à leur inclusion et à leur bien-être.</p> <p>Mon bilan prévention est un rendez-vous permettant aux patients et aux professionnels de santé d'aborder les habitudes de vie, d'identifier des facteurs de risque de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...), réaliser des dépistages (cancers, IST...) et des rappels de vaccination avec pour objectif d'inciter les patients à devenir acteur de leur santé en adaptant leur comportement.</p> <p>Ces bilans peuvent être réalisés par des médecins, sages femmes, pharmaciens et infirmiers. La liste des professionnels est accessible sur le site : Mon bilan prévention Santé.fr</p>
Description de l'action	<p>Organisation d'un forum santé précarité bi-annuel</p> <p>Afin de renforcer les connaissances sur les populations vulnérables et améliorer l'interconnaissance entre les acteurs, un temps fort type forum santé a été fortement plébiscité par les groupes de travail dans le cadre des concertations menées pour le renouvellement du CLS. Le public visé sera tous les acteurs de la santé (professionnels de santé, professionnels du médico-social, de l'insertion, associations, bénévoles, institutions, établissements de santé...) et les élus.</p> <p>Le forum santé permettra de sensibiliser, former, échanger des pratiques et co-construire des solutions concrètes face aux obstacles rencontrés par les publics fragilisés (précarité, isolement, migration, handicap...). Ce type d'événement favorise également l'interconnaissance et la coordination entre les acteurs de terrain, tout en nourrissant la réflexion pour améliorer les politiques publiques de santé.</p> <p>Celui-ci aurait lieu tous les 2 ans avec des thématiques différentes par édition telles que les personnes vulnérables / les personnes en situation de handicap.</p>

	<p>Afin d'organiser et mettre en œuvre ce forum, un appel à candidatures sera lancé pour la constitution d'un groupe de travail (auprès d'élus, professionnels, bénévoles d'associations). Ce groupe de travail définira le thème retenu, les objectifs, le public cible. Il préparera le contenu de l'événement (formats, intervenants...) et la mise en œuvre opérationnelle (date, salle, logistique, communication, animation...).</p> <p>La sensibilisation des professionnels de santé sur l'opportunité de réaliser des bilans prévention et la communication auprès du public sur la possibilité de recours à ces bilans sera organisée en lien avec la CPAM (notamment dans le cadre de ces forums).</p>		
Participation citoyenne	Inviter les publics concernés par la thématique à participer au groupe de travail organisateur.		
Pilote de l'action	Dinan Agglomération (CLS)	Partenaire(s)	CPAM, Future CPT, MSP, Centre de santé, professionnels de santé, CCAS, services sociaux, MDD, CPAM, CAF, association du territoire (Stereden, Itinérance, Noz Deiz, Ateleir du 5 bis, etc), Service médiation gens du voyage Dinan Agglomération, Mission locale, ADSCE, Itinérance...
Public(s) visé(s)	Tous les acteurs de la santé (professionnels de santé, professionnels du médico-social, de l'insertion, associations, bénévoles, institutions, établissements de santé, etc) et les élus.	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	2027 et 2029	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRAPS 2023-2028
Financement/budget	<p><u>Coût prévisionnel</u> 1 000 € : intervenants et temps de convivialité</p>		
	<p><u>Financeurs sollicités</u> ARS Dinan Agglomération</p>		
Dispositif de suivi/évaluation :	<p>Constitution d'un groupe de travail pour réfléchir à l'organisation d'un forum santé</p> <p>de</p> <p>Nombre de forums organisés</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Satisfaction des participants : Enquête de satisfaction auprès des participants pour mesurer l'impact du forum (questionnaires ou retour direct).</p> <p>Retours des partenaires : Demander aux intervenants et associations leur avis sur l'organisation et l'intérêt de l'événement.</p>		
- Outils			
- Indicateurs de suivi			

Objectif 4.2 : Accroître l'inclusion des personnes en situation de handicap

Problématique

Sur le territoire de Dinan Agglomération, l'inclusion des personnes en situation de handicap représente un **enjeu de santé publique et de cohésion sociale majeur**. Si des dispositifs existent pour favoriser leur autonomie et leur participation à la vie sociale, scolaire, professionnelle ou culturelle, de **nombreux freins** persistent, en particulier en matière **d'accessibilité, de mobilité, de coordination des parcours de soins**, d'accès aux soins et de **reconnaissance de leurs besoins spécifiques**.

Dinan Agglomération comprend des **zones rurales et périurbaines**, où l'**offre de soins spécialisés, les transports adaptés et les services de proximité** peuvent être moins disponibles. Cela accentue l'**isolement des personnes en situation de handicap**.

Constats partagés

Le diagnostic quantitatif met en avant :

- Concernant l'accueil des adultes en situation de handicap les taux d'équipement dans les Côtes d'Armor sont favorables à ceux de la Bretagne et de la France métropolitaine (hormis pour les places d'accueil de vie ou le taux est supérieur en Bretagne mais reste bien inférieur en France métropolitaine).
- Concernant l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap, les taux d'équipement dans les Côtes d'Armor sont favorables par rapport à ceux de la Bretagne et de la France métropolitaine pour l'accueil en établissement (hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire). Concernant les places en SESSAD, le département des Côtes d'Armor à un taux de couverture supérieur à la Bretagne et inférieur à la France métropolitaines. Le territoire de Dinan Agglomération ne dispose pas de places en SESSAD.
- Selon le collectif Tous & Go, Dinan Agglomération compte environ 15 000 personnes en situation de handicap dont 4 000 au sein de la population active, soit 10 % de celle-ci.
- Selon les données handifaction du 1^{er} trimestre 2025, 32 % des personnes en situation de handicap sur les côtes d'Armor indiquent n'avoir pas pu accéder aux soins dont ils avaient besoin. Ces données sont les plus mauvaises de la région (29 % sur le 56, 26 % sur le 35, 25 % sur le 29) et les données moyennes françaises sont de 30 %

Le diagnostic qualitatif pointe les constats suivants :

- La nécessité de l'aller-vers : problème de mobilité pour accéder aux dispositifs existants, les associations étant principalement situées sur Dinan
- Un manque de visibilité sur les dispositifs de répit, du cercle 360 (numéro vert à la disposition des personnes en situation de handicap et de leurs aidants).
- L'isolement des parents avec enfants peu ou pas scolarisés
- L'inaccessibilité physique de certains lieux
- Nécessité d'un répertoire des ressources existantes, de développer l'interconnaissance dans le champ du handicap
- Besoins de solutions d'habitats inclusifs

Objectifs à atteindre

- Favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap et développer l'aller vers
- Développer l'accessibilité aux activités culturelles

- Communiquer sur les dispositifs existants en faveur des personnes en situation de handicap
- Déstigmatiser le handicap
- Faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap dans le cadre de la déclinaison infradépartementale du programme départemental d'actions du comité départemental sur l'accès aux soins (déclinaison de la charte Romain Jacob)

ACTION 21 : FAVORISER L'ACCES AUX DISPOSITIFS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Axe 4	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectif	Accroître l'inclusion des personnes en situation de handicap
Action	Favoriser l'accès aux dispositifs pour les personnes en situation de handicap
Contexte	<p>Selon le collectif Tous & Go, Dinan Agglomération compte environ 15 000 en situation de handicap dont 4000 au sein de la population active, soit 10% de celle-ci. En considérant qu'une grande partie des personnes en situation de handicap est soutenue par au moins un aidant, on peut considérer que le handicap touche 20 000 personnes au quotidien sur le territoire.</p> <p>De nombreux établissements et structures sont présents sur le territoire afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme de répit et cercle 360 porté par l'association Handicap 22 - DINAMO! Access – transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite. - Espace Steredenn - 2 Maisons Sport Santé (Dinan et Broons) - Espaces solidaires : cafés solidaires - Atelier du 5 bis - Guinguettes solidaires (collectif de lutte contre l'isolement social) - GEM Un pas en avant - ... <p>Malgré un territoire en mouvement, avec une multitude d'évènements et d'actions à destination des professionnels et des personnes en situation de handicap et leurs proches, il a été constaté que l'information peinait à atteindre les personnes concernées.</p>
Description de l'action	<p>Volet 1 : Communiquer sur les dispositifs existants en faveur des personnes en situation de handicap auprès des personnes concernées, aidants et des professionnels :</p> <p>Le projet de newsletter territoriale initiée et portée par le collectif Handi-Cap 22 s'appuie sur la coopération des acteurs et des personnes concernées pour donner à voir les actions et initiatives ouvertes au public en situation de handicap sur les différents bassins de vie du département. Ce projet viendrait répondre à cet enjeu de diffusion de l'information.</p> <p>La coordination du projet se fera à travers le Copil territorial, animé par le pilote territorial Handi-Cap 22 (1 à 2 fois / an).</p> <p>Un envoi d'infolettre est prévu 2 fois / ans (en septembre et en mars)</p> <p>Afin de toucher le plus large public concerné possible, la condition de réussite de ce projet est une diffusion large et un relais des acteurs institutionnels vers leurs réseaux.</p> <p>Ce projet sera travaillé en lien avec la fiche action « communication » du CLS.</p>

	<p>Volet 2 : Décliner sur le territoire des actions d'accès aux soins des personnes en situation de handicap en lien avec le comité départemental d'accès aux soins Handidactique. Le comité a défini trois axes de travail prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation d'un état des lieux complété avec l'ensemble du groupe et permettant de savoir ce qui existe, ce qui se fait, les projets sur le territoire • La sensibilisation et la formation des professionnels de santé (en particulier libéraux), et les professionnels du domicile • La mobilisation des élus, notamment au travers des CLS, afin que le sujet de l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap soit inscrit dans les actions du territoire. 		
Participation citoyenne	Participation des personnes concernées au recensement des dispositifs pour la création d'outils et diffusion de l'information		
Pilote de l'action	<p>Volet 1 : Handicap 22</p> <p>Volet 2 : Handicap 22 et VYV 3</p>	Partenaire(s)	<p>Volet 1 : ESMS, MDD, Associations, Cercle 360, Education Nationale, MDPH, FDSJD, Associations...</p> <p>Volet 2 : Structures d'exercice coordonné du territoire, Dinan Agglomération, services d'aide à domicile...</p>
Public(s) visé(s)	Personnes en situation de handicap	Territoire(s) concerné(s)	Dinan agglomération
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	Création de la newsletter, nombre de lettres /an, nombre de destinataires Participation au comité départemental d'accès aux soins Handidactique		

Objectif 4.3 : Agir en faveur des personnes âgées

Problématique

Le vieillissement de la population est un enjeu fort pour le territoire. Depuis 2010, la part des personnes de plus de 60 ans augmente tandis que la part des personnes de moins de 44 ans baisse. L'indice de vieillissement du territoire en 2020 est de 118 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans contre 85 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes en France entière. Il existe de fortes inégalités au sein du territoire, avec des zones plus touchées par le vieillissement : couronne dinannaise et le littoral. Sur l'EPCI, les personnes de plus de 75 ans représentent plus de 12 % de la population totale, soit une part supérieure de près de 4 points à la moyenne régionale et plus de 3 points de la moyenne nationale.

Le taux d'équipement en places d'EHPAD sur le territoire des Côtes d'Armor est favorable par rapport à la région Bretagne et à la France Métropolitaine. En revanche, le territoire est moins doté en places d'hébergement hors EHPAD. A noter également un point de vigilance par rapport au manque de personnel qui peut toucher le secteur médico-social dont les structures d'accueil pour personnes âgées dépendantes.

Les enjeux sont donc double, intégrer l'augmentation du nombre de personnes âgées sur le territoire dans les décennies à venir et anticiper la perte de l'autonomie et l'apparition de pathologies chroniques.

Constats partagés

Le diagnostic qualitatif pointe les constats suivants :

- Une insuffisance et un turn-over des personnels dans les structures d'hébergement et les services d'aides à domicile
- Un besoin d'accompagnement des aidants (isolement des aidants, insuffisance de connaissances des ressources...)
- Des difficultés de mobilité pour les aidants non véhiculés
- Un isolement social des personnes âgées (manque de bénévoles pour l'accompagnement)
- Une méconnaissance des personnes âgées sur l'accès aux droits, sur l'utilisation du numérique...
- Une centralisation des informations et actions mises en place sur la ville de Dinan, une insuffisance de diffusion aux autres communes

Objectifs à atteindre

- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes âgées
- Changer le regard sur le vieillissement
- Mieux accompagner les personnes âgées sur la connaissance des ressources
- Favoriser le lien social pour lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie
- Prévenir la perte d'autonomie

ACTION 22 : RENDRE LES PERSONNES AGEES ACTRICES

Axe 4	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectif	Agir en faveur des personnes âgées
Action	Rendre les personnes âgées actrices
Contexte	<p>Le développement des maladies chroniques en lien avec le vieillissement est à l'origine d'une part importante de perte d'autonomie, il convient de développer les moyens de prévention pour l'anticiper et diminuer les risques ou l'impact des maladies. Il est nécessaire de repérer les fragilités, accompagner les personnes lorsqu'elles vieillissent à devenir actrices de leur santé et les aider dans leurs parcours.</p> <p>L'isolement social crée un risque important de perte d'autonomie. Il est devenu un nouveau risque social, un enjeu de santé publique et de cohésion sociale. La solitude lorsqu'elle s'impose devient une souffrance et un risque à prendre en compte.</p> <p>En vieillissant, les occasions de perdre des relations se multiplient et celles d'en construire d'autres sont moins nombreuses. La période de 79 à 83 ans, correspond souvent à l'entrée dans la dépendance. Elle peut coïncider de façon aigüe avec la problématique de l'isolement social.</p> <p>Le vieillissement de la population est particulièrement marqué sur le territoire, avec plus de 34 % des habitants qui ont 60 ans et plus sur l'EPCI, contre 27.6 % en Bretagne et 26.6 % en France.</p> <p>Parmi les personnes de plus de 75 ans vivant à domicile sur le territoire, 36.3 % sont seules.</p>
Description de l'action	<p>1. Améliorer la connaissance des ressources</p> <p>Informers les personnes âgées et leur entourage sur les portes d'entrée que sont les mairies, les CCAS (quand les communes en disposent), le CLIC de la Maison du Département pour obtenir les informations sur les ressources et aides disponibles, quelle que soit la démarche,</p> <p>→ rappel dans les bulletins communaux, flyers mis à disposition dans les cabinets des professionnels de santé</p> <p>→ un temps de sensibilisation des secrétaires et agents d'accueil en mairie à l'utilisation du Soliguide pourra être organisé afin qu'ils puissent relayer son existence auprès du grand public</p> <p>→ réflexion sur la création d'une fiche pratique avec les questions/ réponses les plus fréquentes des personnes âgées, à mettre à disposition dans chaque mairie</p> <p>2. Repérage et accompagnement des personnes âgées isolées</p> <p>En lien avec des initiatives d'acteurs locaux (par exemple : Isolentomètre de l'atelier du 5 bis, projet sur le repérage des personnes vulnérables isolées d'Appui Santé Rance Emeraude sur le territoire de santé 6), des outils de</p>

	<p>repérage de l'isolement pourront être diffusés sur le territoire. Il s'agira de recenser ces outils et d'étudier leur diffusion possible.</p> <p>Des actions spécifiques à l'accompagnement des personnes isolées pourront ensuite être promues (par exemple : Association Monalisa, Actions des communes, réponses à l'AAP de la conférence des financeurs...)</p> <p>3. Lutte contre l'âgisme : Organiser des événements grand publics par différents médias (ex. exposition photo, conférence débat...) sur le vieillissement et l'âgisme.</p>		
Participation citoyenne	<p>Information du public visé Co-construction d'actions pour les adapter au public</p>		
Pilote de l'action	Maison du Département de Dinan	Partenaire(s)	<p>1. Centre social de Dinan, CLIC Communes, CCAS pour les communes en disposant Professionnels de santé libéraux, du soins et services d'accompagnement</p> <p>2. CLIC, Centre social de Dinan Communes Monalisa 22 ORB (Office des retraités briochins) CCAS Carsat EHPAD, services de soins et d'aide à domicile Professionnels de santé libéraux (ou future CPTS)</p> <p>3. CLIC, Centre social de Dinan Communes ESMS</p>
Public(s) visé(s)	<ul style="list-style-type: none"> Personnes âgées à domicile et en structures Entourage 	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS
Financement/budget	<p><u>Coût prévisionnel</u> Impression de l'isolentomètre Exposition photo</p>		
	<p><u>Financeurs sollicités</u> Conférence des financeurs Carsat</p>		

<p>Dispositif suivi/évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils - Indicateurs de suivi 	<p>de</p> <p>Information du grand public sur les ressources du territoire : moyens d'informations, nombre de communication...</p> <p>Diffusion d'outils pour le repérage de situations de vulnérabilité : quel.s outils, moyens de diffusion, nombre d'exemplaires diffusés...</p> <p>Evolution du nombre d'action de prévention et lutte contre l'isolement des personnes âgées</p> <p>Organisation d'événements sur le vieillissement et l'âgisme, nombre de participants, satisfaction</p>
---	---

Objectif 4.4 : Renforcer le soutien aux aidants

Problématique

En France, 8 à 11 millions de personnes soutiennent un proche en situation de handicap, en perte d'autonomie ou avec une maladie chronique ou invalidante. Les proches aidants sont de plus en plus sollicités et l'aïdance a de nombreux impacts sur leur santé, leur vie sociale, leur temps libre ou encore leur vie professionnelle.

Selon l'enquête Handicap-Santé aidants (DREES, 2008) :

- 48 % des aidants déclarent avoir une maladie chronique
- 29 % se sentent anxieux et stressés
- 25 % déclarent ressentir une fatigue physique et morale

Des ressources pour les aidants existent sur le territoire :

Pour les personnes en situation de handicap :

- Plateforme de répit et cercle 360 (numéro vert à la disposition des personnes en situation de handicap et de leurs aidants) portés par l'association Handicap 22
- Espaces solidaires : cafés solidaires
- Atelier du 5 bis à Dinan avec notamment le groupe tous égaux (exemple : événement de sensibilisation tous les ans sur le handicap)
- Guinguettes solidaires (collectif de lutte contre l'isolement social)
- GEM Un pas en avant
- ...

Pour les personnes âgées :

- Hébergements temporaires et accueil de jour répartis sur plusieurs EHPAD du territoire
- Café des aidants proposé par France Alzheimer à Dinan, Broons et Pluduno
- Rencontres mensuelles des aidants à l'Atelier du 5bis
- Accueil temporaire disponible dans plusieurs structures
- Mona Lisa porté par l'Office des Retraités Briochins (ORB)
- Petits frères des pauvres
- ...

Constats partagés

Le questionnaire santé à destination des habitants du territoire dans le cadre de la mise à jour du diagnostic de territoire montre que 21,5 % des répondants se considèrent comme aidant.

Le diagnostic qualitatif pointe les constats suivants :

- Un manque de visibilité des dispositifs de répit (handicap 22, dispositifs d'accueil temporaire)
- Un besoin d'accompagnement des aidants (isolement des aidants, insuffisance de connaissances des ressources...)
- Des difficultés de mobilité pour les aidants non véhiculés

Objectifs à atteindre

- Soutenir et accompagner les aidants en leur apportant l'information, en améliorant la visibilité des structures proposant du répit et leur fonctionnement (auprès des partenaires, parents, aidants)
- Développer les temps de répit adaptés aux besoins
- Fluidifier les parcours des personnes âgées par le développement du recours à l'hébergement temporaire

ACTION 23 : POURSUIVRE LE SOUTIEN AUX AIDANTS ET L'ACCES AUX DISPOSITIFS DE REPIT

Axe 4	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectif	Renforcer le soutien aux aidants
Action	Poursuivre le soutien aux aidants et l'accès aux dispositifs de répit
Contexte	<p>L'une des fiches actions du CLS1 portait sur l'offre de répit à destination des aidants.</p> <p>La plateforme de répit handicap 22 permet aux aidants accompagnés d'avoir accès à des moments de répit via la prise en charge de la personne aidée. Cette plateforme est actuellement axée sur le handicap et ne permet pas prise en charge des personnes âgées dépendantes de manière optimale.</p> <p>Les solutions de répit existantes sont globalement mal connues des acteurs et des usagers.</p>
Description de l'action	<p><u>Volet 1. Pour les personnes en situation de handicap</u></p> <p>Améliorer la visibilité sur les structures proposant du répit (plateforme de répit, hébergement temporaire, accueil de jour) et leur fonctionnement auprès des partenaires, parents, aidants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps de présentation de la plateforme de répit portée par Handicap 22 auprès des aidants et professionnels - Renforcer la communication sur les dispositifs de répit auprès des professionnels de l'éducation nationale <p>Développer le soutien des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les groupes de parole pour les parents, identifier les initiatives locales - Etudier l'opportunité d'organiser des temps de rencontre des parents d'enfants en situation de handicap ou de mise en place de cafés des aidants <p><u>Volet 2. Pour les personnes âgées</u></p> <p>Présentation de l'hébergement temporaire comme solution de répit pour les aidants avec la création d'une plaquette d'information ou l'organisation d'un temps d'échange et de présentation du dispositif sur le territoire en lien avec les autres EHPAD</p>
Participation citoyenne	<p>Information du public visé</p> <p>Sollicitation des publics concernés pour développer des actions</p>

Pilote de l'action	<p>Volet 1 : Handicap 22 (plateforme de répit)</p> <p>Volet 2 : EHPAD Germaine Ledan</p>	Partenaire(s)	<p>Volet 1 : ESMS ARS Cercle 360 (handicap 22) MSP-U Lib&Rance CPTS Dinan Agglomération Education Nationale</p> <p>Volet 2 : Ensemble des ESMS du territoire</p>
Public(s) visé(s)	<p>Volet 1 : Aidants de personnes en situation de handicap</p> <p>Volet 2 : Personnes âgées et leurs aidants</p>	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	<p><u>Coût prévisionnel</u> Volet 1 : temps de convivialité lors des événements</p>		
	<p><u>Financeurs sollicités</u> Volet 1 : Dinan Agglomération</p>		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	<p>Volet 1 : Nombre d'actions de communication Recensement des groupes de paroles</p> <p>Volet 2 : Nombre de présentations</p>		

Objectif 4.5 : Mieux prendre en compte les situations de précarité ou de pauvreté

Problématique

Santé publique France met en lumière les liens étroits entre précarité, pauvreté et santé, soulignant que les conditions socio-économiques défavorables peuvent entraîner des inégalités significatives en matière de santé. Ces inégalités se manifestent par un accès réduit aux soins, une exposition accrue à des facteurs de risque et une prévalence plus élevée de certaines pathologies.

Constats partagés

Le diagnostic quantitatif met en avant :

- **Public en situation de précarité :**
 - La médiane des revenus des ménages sur le territoire se situe à 22 900 € net annuel en 2021. Les inégalités de salaire sont importantes : les 10 % des ménages les plus pauvres ont un revenu annuel net moyen de 13 770 €, contre 36 810 € pour les 10 % les plus riches. Autrement dit, les revenus des 10 % les plus riches sont 2,7 fois supérieurs à ceux des plus pauvres (rapport inter-décile). Les revenus les plus élevés se situent sur la diagonale nord-est du territoire et les revenus les plus faibles au sud-ouest. A noter que la commune de Plancoët, au nord du territoire, à la densité de population plutôt élevée pour le territoire, a une moyenne de revenus parmi les moins élevés.
 - Le taux de pauvreté à Dinan Agglomération en 2021 est de 10,2 %, taux inférieur à celui observé sur le département (11,8 %) et à la région (11,1 %).
 - Le territoire de Dinan Agglomération compte un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV), situé au sein de la commune de Dinan, sur le quartier de la Fontaine-des-Eaux. Un QPV est défini à partir de la pauvreté de ses habitants. Il compte environ 1 100 habitants au recensement 2020. La part des familles monoparentale dans la population de ce quartier s'élève à 62,2 %. Le taux d'emploi est plus faible que pour le reste du territoire avec 39,1 % pour le QPV contre 69,5 % pour la population générale de Dinan Agglomération selon l'INSEE.
 - Chômage : une situation plus défavorable pour les femmes et les jeunes. Le taux de chômage des personnes entre 15 et 64 ans sur le territoire est de 9.4 % en 2021. Ce taux est légèrement inférieur à celui des Côtes d'Armor et de la Bretagne et inférieur de 2.5 points à celui de la France.
- **Gens du voyage :** Le territoire de Dinan Agglomération accueille en continu des groupes de voyageurs. On peut observer deux centres névralgiques, la petite couronne dinannaise, et plus au Nord, autour de Plancoët et de Matignon. Ces pôles se distinguent par leur proximité avec des bassins de travail, et pour la couronne dinannaise, avec l'hôpital et le pôle de soins qui sont des éléments recherchés par les voyageurs. Il existe une aire d'accueil permanente située sur la commune de Quévert. Cette aire est aménagée pour l'accueil des voyageurs avec des blocs individuels (cuisine, sanitaires, buanderie). C'est sur cette aire que le local social ouvrira mi-2025 afin de permettre un meilleur travail avec les associations et acteurs impliqués, comme l'association Itinérance qui œuvre dans le département). Sur l'année 2024, on dénombre 214 semaines de stationnement sur le territoire de Dinan Agglomération. Dinan Agglomération détient la compétence concernant la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et assure la médiation sociale via son service proximité et médiation.

- **Demandeurs d'asile :** NOZ-DEIZ propose 93 places à destination des personnes migrantes afin d'offrir un hébergement à Dinan et sa périphérie et un accompagnement social dans les procédures de demande d'asile ou d'ouverture de leur droit commun avec une attention portée à leur insertion dans le droit commun (60 places en HUDA - Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile et 33 places en CADA - Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile).

Le diagnostic qualitatif pointe les constats suivants :

- Une difficulté à repérer les publics parfois isolés
- Un besoin d'interconnaissance des publics, des structures prenant en charge ces publics, méconnaissance des ressources pour les élus, professionnels, aidants...
- Un besoin de structures au plus près des besoins (par exemple délocaliser les bilans de santé du CES à Dinan)
- La nécessité d'une prise en charge globale (dépassement des missions des structures : lien avec la santé mentale, les services d'addictologie pour éviter l'aggravation des situations)
- Des problématiques de logement (tension sur les disponibilités, manque de logements d'urgence...)

Objectifs à atteindre

- Adapter les services aux besoins spécifiques des publics précaires
- Favoriser l'accès aux bilans de santé
- Lever les freins à la mobilité
- Améliorer l'accès à la prévention pour les gens du voyage accueillis sur le territoire

ACTION 24 : RENFORCER L'ACCES AUX BILANS DE SANTE DE LA CPAM POUR LES PLUS PRECAIRES

Axe 4	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectif	Mieux prendre en compte les situations de précarité ou de pauvreté
Action	Renforcer l'accès aux bilans de santé de la CPAM pour les plus précaires
Contexte	<p>La précarité peut être définie comme l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. Cette précarité peut souvent être économique et donc s'aggraver ou s'améliorer en fonction du contexte économique traversé comme la période COVID ou encore la hausse de l'inflation ces dernières années. Il est à noter que la précarité des ménages peut avoir des conséquences sanitaires majeures. En effet, l'Unicef alerte sur la situation en France concernant l'alimentation des enfants. Selon une consultation menée sur les 6-18 ans, en France, un enfant sur cinq ne mange pas trois repas par jour. Les conséquences de la malnutrition ou de la sous-nutrition sur les enfants sont multiples : retard de croissance, des troubles de l'apprentissage (problèmes de concentration), un affaiblissement du système immunitaire.</p> <p>Le public en situation de précarité va également être plus susceptible de renoncer aux soins, du fait d'une priorisation moins importante de la santé face à d'autres enjeux. Pourtant, cette population est d'autant plus vulnérable aux risques de santé. En effet, les travailleurs les moins qualifiés effectuent des tâches pénibles et ont une espérance de vie et de vie en bonne santé moindre.</p>
Description de l'action	<p><u>Renforcer l'accès aux bilans de santé de la CPAM :</u></p> <p>Organisation de transports collectifs entre des communes de Dinan Agglomération et le centre d'examen de santé de la CPAM situé à Saint-Brieuc en tenant compte qu'une demande est en cours pour que ces bilans de santé puissent être proposés au CH de Dinan (en attente de validation / d'accord sur la faisabilité).</p> <p>Les personnes en situation de précarité, éloignées du soin, avec des facteurs de vulnérabilité spécifiques (isolement, absence de mobilité, fragilité liée à la situation sociale...) sont les cibles principales de cette action. Elles seront touchées via des associations, services publics et privés qui les accueillent (par exemple : structures d'aide alimentaire, Steredenn, Mission Locale, Ker Diwall, Noz Deiz, ADS CE, CCAS, France Travail, organisme de protection des majeurs...). Il pourra être proposé aux professionnels de ces structures d'accompagner des usagers si besoin.</p> <p>Afin d'identifier les structures partenaires de cette action, une réunion de présentation de l'action pourra être organisée. Des temps de présentation de l'action aux publics cibles pourront également être organisés pour mobiliser du public (information, inscription...).</p>

	Des transports en bus seront ensuite organisés, soit avec des compagnies locales soit avec des minibus de Dinan Agglomération. Pour faciliter la communication et l'organisation, un calendrier des campagnes de transport pourra être programmé sur l'année, avec une répartition des communes de départ sur le territoire.		
Participation citoyenne	Participation à l'action		
Pilote de l'action	CPAM et Dinan Agglomération	Partenaire(s)	Structures relais de l'action : structures d'aide alimentaire, Steredenn, Mission Locale, Ker Diwall, Noz Deiz, ADS CE, CCAS, France Travail, organisme de protection des majeurs...
Public(s) visé(s)	Public en situation de précarité	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> 500 € / trajet avec un transporteur professionnel. Nombre de trajets /an à préciser		
	<u>Financeurs sollicités</u> CPAM, Dinan Agglomération		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	Nombre de partenaires mobilisés pour repérer les personnes en situation de précarité Nombre de personnes transportées au CES annuellement, origine géographique de ces personnes		

ACTION 25 : MENER DES ACTIONS DE PREVENTION EN SANTE SUR L'AIRE D'ACCUEIL PERMANENTE DES GENS DU VOYAGE DE QUEVERT

Axe 4	POPULATIONS VULNERABLES ET LEURS AIDANTS
Objectif	Mieux prendre en compte les situations de précarité ou de pauvreté
Action	Mener des actions de prévention en santé sur l'aire d'accueil permanente des gens du voyage de Quévert
Contexte	<p>Le territoire de Dinan Agglomération accueille en continu des groupes de voyageurs (gens du voyage). Il existe une aire d'accueil permanente située sur la commune de Quévert. Cette aire est aménagée pour l'accueil des voyageurs avec des blocs individuels (cuisine, sanitaires, buanderie). C'est sur cette aire qu'un local social a ouvert en juin 2025 afin de permettre un meilleur travail avec les associations et acteurs impliqués, comme l'association Itinérance qui œuvre dans le département.</p> <p>Selon une étude réalisée par Santé Publique France "Étude épidémiologique sur l'état de santé, le recours aux soins et à la prévention des Gens du voyage en Nouvelle-Aquitaine, 2019-2022", la santé des voyageurs est nettement plus mauvaise que celle de la population générale. 36,6% de la population des voyageurs souffre d'obésité contre 17 % dans la population générale. On retrouve également des prévalences significativement plus élevées de diabète (14,4 %), d'hypertension (24,7 %), d'épisode dépressif majeur (14,4 %), d'asthme (17,3 %) et de pathologie bucco-dentaire (46,3 %) que pour la population générale. De plus, la moitié des adultes (48,4 %) a renoncé à se faire soigner au moins une fois au cours de l'année écoulée, soit deux fois le taux observé en population générale (25 %).</p> <p>Toujours selon cette étude, en matière d'habitat, 52,1 % des voyageurs vivent dans un habitat inadéquat ou précaire, 22,2 % n'ont pas accès à l'eau courante et 23,6 % ne sont pas raccordés à un compteur électrique. 43 % des ménages vivent à moins de 200m d'un axe routier majeur ou d'une ligne ferroviaire. Le lien entre habitat défavorable et inégalités sociales de santé est clair avec des prévalence plus élevées (épisode dépressif majeur, prescription de médicaments au long cours, couverture vaccinale ROR basse) lorsque les conditions d'habitat sont les plus précaires.</p> <p>Selon la European Union Agency for Fundamental Rights, l'espérance de vie est inférieure de 7,9 années pour les hommes et de 10,9 années pour les femmes par rapport à la moyenne nationale.</p>
Description de l'action	<p><u>Organiser des actions de prévention en santé au sein du local social de l'Aire d'Accueil Permanente (AAP) des gens du voyage de Quévert.</u></p> <p>Des ateliers et actions de prévention par des professionnels de santé pourront être menées dans le local social inauguré au printemps 2025 sur l'AAP de Quévert.</p> <p>Ces actions pourront être introduites progressivement auprès des voyageurs via l'association Itinérance et les médiateurs gens du voyage de Dinan Agglomération.</p>

	Les thématiques abordées seront définies au regard des spécificités du public.		
Participation citoyenne	Participation du public visé aux actions Co-construction des actions pour une meilleure adéquation des actions proposées aux besoins		
Pilote de l'action	Itinérance, Dinan Agglomération	Partenaire(s)	MSP-U Lib&Rance
Public(s) visé(s)	Voyageurs de l'AAP de Quévert	Territoire(s) concerné(s)	Aire d'Accueil Permanente des gens du voyage de Quévert.
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS, CPAM, Dinan Agglomération		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	Actions déployées sur l'aire d'accueil, nombre de bénéficiaires		

Axe transversal : COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Objectif 1 : Favoriser l'interconnaissance et renforcer l'information sur les ressources et dispositifs existants

Problématique - Constats partagés

Les acteurs santé, élus et habitants du territoire relèvent régulièrement un manque de connaissances des ressources en santé, des actions déployées par les structures et dispositifs. Cela peut s'expliquer par la présence d'un nombre d'acteurs importants ce qui entraîne une illisibilité de l'offre.

Chaque structure a tendance à créer ses outils de communication et d'information et à les diffuser aux personnes cibles qui peuvent se retrouver « noyées » par la multiplicité des messages reçus.

Enjeux prioritaires du territoire

- Développer l'interconnaissance entre professionnels, élus et usagers
- Identifier les acteurs ressources du territoire et informer sur les actions menées
- Développer des outils d'interconnaissance, de communication, d'information
- Améliorer la lisibilité de l'offre en santé et prévention

Synthèse des objectifs et actions de l'AXE

Objectif : Favoriser l'interconnaissance et renforcer l'information sur les ressources et dispositifs existants	
Action 26	Communiquer auprès des professionnels, élus et citoyens sur les actions de santé publique

ACTION 26 : COMMUNIQUER AUPRES DES PROFESSIONNELS, ELUS ET CITOYENS SUR LES ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE

Axe	TRANSVERSAL
Objectif	Favoriser l'interconnaissance et renforcer l'information sur les ressources et dispositifs existants
Action	Communiquer auprès des professionnels, élus et citoyens sur les actions de santé publique
Contexte	<p>Le territoire du CLS rassemble une diversité d'acteurs œuvrant dans les champs sanitaire, médico-social, social et éducatif. Ceux-ci interviennent dans le domaine aussi bien du soin que de la prévention en santé.</p> <p>Cependant, il persiste un manque de lisibilité des rôles, des missions et des actions portées par chacun, tant pour les professionnels que pour les élus et les habitants.</p> <p>Cette méconnaissance freine la coordination des interventions (certaines actions peuvent être redondantes), la mobilisation des ressources existantes, ainsi que l'accès des populations aux dispositifs adaptés à leurs besoins.</p> <p>Par ailleurs, les actions de santé publique menées localement restent parfois peu connues, faute de stratégie de communication partagée ou de canaux d'information adaptés aux différents publics. Ce déficit de visibilité limite leur impact et leur appropriation par les professionnels et les citoyens.</p>
Description de l'action	<p>1. Communication en direction des acteurs santé : Création d'un outil numérique type padlet, collaboratif avec mise à disposition des ressources, outils existants, actualités sur le territoire, par thématique du Contrat Local de Santé.</p> <p>2. Communication en direction des élus et agents des communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via l'extranet dédié aux communes de Dinan Agglomération pour les actions et outils créés par le CLS - Via le padlet du CLS pour les actions des partenaires - Via des présentations en commission cohésion sociale et conférence des secrétaires et DGS <p>3. Communication en direction du grand public : Ce point sera travaillé avec le groupe « participation citoyenne » pour identifier les biais de communication efficace et prévoir des protocoles de diffusion de l'information (définir quelles informations sont communiqués par quels médias, sous quels formats, temporalité...). L'objectif est de diversifier les modalités d'information pour mieux toucher le public.</p>
Participation citoyenne	Mobilisation du groupe « Participation citoyenne ».

Pilote de l'action	Dinan Agglomération Conseil de développement	Partenaire(s)	Communes Groupe participation citoyenne
Public(s) visé(s)	Citoyens Professionnels Associations Grand public Elus et agents des collectivités locales.	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	de Création d'un outil de communication à destination des professionnels, élus et bénévoles du territoire. Satisfaction des usagers concernant cet outil. Nombre de communication à destination des élus et agents des communes. Création d'un protocole de communication sur les actions de santé publique sur le territoire.		

Objectif 2 : Renforcer la participation citoyenne

Problématique

La démocratie sanitaire, institutionnalisée par la loi de mars 2002 et confortée par la loi HPST de 2009, vise à associer l'ensemble des acteurs de santé pour élaborer et mettre en œuvre la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation.

La démocratie sanitaire se traduit par la reconnaissance des droits des usagers du système de santé. Cette notion implique une participation active des usagers à l'élaboration de politiques de santé ainsi qu'à l'élaboration d'un système de santé de meilleure qualité.

La stratégie nationale de santé 2023-2033 énonce le principe de co-construction des politiques de santé avec tous les acteurs avec l'enjeu de faire vivre la démocratie en santé au plus près des habitants dans les territoires.

A l'échelle régionale, différentes instances ont été mises en place :

- La CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie)
- Des Conseils Territoriaux de Santé, au nombre de 7, lieu privilégié de la concertation et de la mise en cohérence des politiques de santé

Les habitants et usagers sont présents au sein de ces instances.

L'enjeu de la participation citoyenne est d'abord un enjeu démocratique et citoyen. Il s'agit de donner la parole à tous les citoyens et de reconnaître ces personnes comme actrices à part entière des politiques et des projets qui leur sont destinés.

Les objectifs poursuivis sont :

- Donner à chacun le pouvoir d'agir sur sa santé
- Apporter des réponses de santé adaptées aux spécificités des territoires et de la population
- Réduire les inégalités sociales de santé
- Renforcer l'efficacité des actions publiques en leur donnant plus de légitimité

Les moyens pour y parvenir sont multiples et passent par :

- Une meilleure communication permettant aux usagers du système de santé de prendre des décisions éclairées sur leur propre santé et de mieux comprendre leur état de santé
- Donner l'opportunité aux citoyens de s'exprimer en diversifiant les lieux et les modalités d'expression des usagers
- La co-construction des actions avec et par les citoyens permettant aux citoyens d'être impliqués dans le processus de décision, de gestion, d'organisation...

La forme que peut prendre la participation citoyenne peut être définie pour chaque projet dès son lancement :

- l'information : les citoyens sont informés du projet
- la consultation : les citoyens sont invités à faire connaître leurs avis sur le projet
- la concertation : les citoyens sont appelés à contribuer à l'élaboration du projet dans ses différentes phases, la validation finale est du ressort du porteur de projet
- la co-construction : un dispositif est mis en place pour partager les décisions, l'élaboration et la mise en œuvre du projet avec les citoyens.

Le schéma régional de santé réaffirme la place des usagers-citoyens dans le système de santé et se fixe comme objectifs de co-construire les diagnostics, les projets de santé et les actions avec les territoires.

Le CLS est donc l'échelle idéale pour intégrer les habitants de Dinan Agglomération en son sein.

Constats partagés

A l'issue du CLS1, lors de la mise à jour du diagnostic territorial sur Dinan Agglomération, une enquête auprès de habitants a été menée avec un objectif de recueil de :

- La perception de leur état de santé
- Les freins et facteurs facilitateurs de la gestion de leur état de santé (prévention, parcours, postvention)
- Les enjeux de santé perçus comme prioritaires
- Les méthodologies d'intervention adaptées aux attentes des citoyens.

1 220 habitant.es du territoire ont répondu à ce questionnaire, résidant dans 62 communes (sur les 65 de l'Agglomération).

Les résultats montrent que les thèmes qui intéressent le plus la population sont l'alimentation, l'activité physique, le vieillissement, la santé mentale et la santé environnementale.

Le type d'action susceptible d'attirer les habitants est la mise en place d'activités favorables à la santé (activité physique, groupe de parole...). Sur les créneaux de ces actions, les jours de semaine sont à privilégier, surtout sur la fin de journée (18h-20h).

Les habitants du territoire participent déjà à certaines politiques ou actions déployées soit par Dinan Agglomération soit à l'échelle communale, par exemple : groupe habitants participant à l'atlas de la biodiversité, les Ambassadeurs santé (référénts santé des communes ou habitants repérés par les communes), associations ...

Le conseil de développement de l'Agglomération a une commission santé et ses membres ont participé aux groupes de travail thématiques mis en place dans le cadre de l'élaboration du CLS2.

Le diagnostic établi souligne les difficultés parfois à mobiliser et toucher la population sur la prévention, à proposer des messages de prévention adaptés au public ciblé.

Il apparait nécessaire de travailler les discours et messages avec les publics concernés pour un meilleur impact.

Enjeux prioritaires du territoire

- Associer les citoyens à la politique santé menée sur le territoire de DA
- Favoriser l'expression et la participation citoyenne à la réflexion et mise en place des actions du CLS

Synthèse des objectifs et actions de l'AXE

Objectif 2 : Renforcer la participation citoyenne	
Action 27	Création d'un groupe participation citoyenne autour de la santé

ACTION 27 : CREATION D'UN GROUPE PARTICIPATION CITOYENNE AUTOUR DE LA SANTE

Axe	TRANSVERSAL
Objectif	Renforcer la participation citoyenne
Action	Création d'un groupe participation citoyenne autour de la santé
Contexte	<p>Les citoyens disposent d'une connaissance fine de leur cadre de vie, de leurs conditions de santé et des freins qu'ils rencontrent au quotidien pour accéder aux soins, à la prévention ou à l'information. Valoriser leur parole et les associer à la réflexion et à l'élaboration des actions permettrait d'adapter plus finement les réponses aux réalités locales, de renforcer le pouvoir d'agir et d'améliorer la pertinence des politiques de santé.</p> <p>Dans ce cadre, la création d'un groupe de participation citoyenne autour des questions de santé vise à instaurer un espace d'expression, d'écoute et de co-construction. Ce groupe permettra d'impliquer les habitants dans la dynamique du CLS, de faire remonter leurs besoins et propositions, et de renforcer leur rôle d'acteurs dans la promotion de la santé sur leur territoire.</p>
Description de l'action	<p>1. Création d'un groupe participation citoyenne autour de la santé Il pourrait être composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De membres du groupe santé du conseil de développement de DA - Des patients experts de certaines structures (DAC, MSP, MDD...) - De représentants de France Asso Santé - De représentants d'usagers (un appel à candidature pourrait être organisé par exemple via les associations, les établissements sociaux et médico-sociaux, les mairies, via les associations de parents d'élèves - APE du territoire...) <p>Ce groupe sera impulsé et coordonné par le CLS.</p> <p>Avec pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux actions du CLS (chaque action du CLS précise le degré d'implication du groupe : information / consultation / concertation / co-construction) - Co-organiser des « rendez-vous de la santé » réguliers sur un thème de santé public en différents lieux du territoire (pour que cela devienne un rendez-vous régulier et mieux mobiliser le grand public) - Aider à la communication auprès du grand public : aide à la création de contenu, relecture de document type flyer, de questionnaires de satisfaction.... <p>2. Mettre en place un groupe jeunes Avec pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec les jeunes les actions en direction des jeunes (santé mentale, activité physique, vie sexuelle et affective...) - Adapter au mieux les actions aux spécificités du public pour en améliorer la réception

	<p>Les modalités d'organisation du groupe seront travaillées en concertation avec les jeunes (lieux et moments des rencontres, objectifs et actions du groupe, ...). Les jeunes pourront être mobilisés via les structures et institutions partenaires sur le territoire : Mission locale, Steredenn, PAEJ, établissements scolaires, communes, associations... Des temps de présentation de la démarche pourront être organisés dans ces structures. Le dispositif Pass' Engagement du département (enveloppe budgétaire pour 2 heures de bénévolat/semaine) pourra être présenté et mobilisé dans ce cadre.</p> <p>Le groupe pourra s'appuyer dans ses projets sur les réflexions déjà menés par le Conseil Régional des Jeunes de Bretagne (CRJ) qui a défini plusieurs axes de travail dont un sur la santé mentale.</p>		
Pilote de l'action	Dinan Agglomération	Partenaire(s)	Communes Conseil de développement Associations
Public(s) visé(s)	Citoyens	Territoire(s) concerné(s)	Dinan Agglomération
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie nationale en santé 2023-2033 PRS objectif 9 Affirmer la place des usagers-citoyens dans le système de santé
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Constitution effective des groupes « participations citoyenne » Satisfaction des participants 		